



**Guide pour l'évaluation  
des contrats globaux**

**Novembre 2008**

## 1. Introduction

La Directive Cadre européenne pour l'Eau de 2000 demande d'agir non plus dans une logique de moyens mais dans une logique de résultats. Des échéances en termes d'effet sur le milieu sont fixées pour chaque masse d'eau<sup>1</sup>. Il ne s'agit plus uniquement de montrer que l'on engage des actions, mais de montrer leurs effets bénéfiques sur le milieu ou la ressource. C'est dans ce cadre que le 9<sup>ème</sup> programme de l'Agence rend obligatoire l'évaluation finale pour les contrats globaux<sup>2</sup>, exigence qui s'applique également aux contrats antérieurs, ruraux ou territoriaux, qui souhaiteraient renouveler une telle démarche contractuelle.

Afin de préciser cette demande d'évaluation et d'en faciliter la réponse, l'agence propose un guide méthodologique.


**Ce guide s'applique aux contrats globaux pour l'eau tels que définis dans le 9<sup>ème</sup> programme, et dans l'hypothèse où l'existence de la phase d'évaluation est connue dès l'élaboration du contrat. Ce document doit cependant être aussi d'une certaine utilité pour des évaluations de contrats signés antérieurement.**

**Le guide suggère mais n'impose pas : il pointe les éléments clés, tout en invitant chacun à adapter la démarche à son contexte spécifique et à sa créativité propre.**

Ce guide méthodologique est structuré en deux parties distinctes et complémentaires : un vadémécum et une boîte à outils.

Le **vadémécum**<sup>3</sup>, très synthétique (10 p), clarifie la notion d'« évaluation » appliquée à un contrat, définit ce qui est attendu *a minima* par l'Agence de l'Eau et rappelle les principales étapes et modalités de l'évaluation tout au long du contrat. En effet réussir une évaluation, même qualifiée de « finale » car réalisée en fin de parcours, demande de la prendre en considération dès l'élaboration du contrat, puis de s'y intéresser périodiquement au cours du programme.

Ce vadémécum, ou aide-mémoire, propose des renvois à un ensemble de documents, intitulé « **boîte à outils** », où chacun pourra aller piocher, en temps voulu, informations et méthodes approfondies. Cette deuxième partie est présentée sous forme d'un jeu de fiches.

Dans le vadémécum, tout renvoi à une fiche est signalé par un dessin  suivi du titre de la fiche correspondante.

Ce guide est le fruit d'un groupe de travail au sein du « réseau contrats » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Il s'appuie sur les travaux menés jusqu'à ce jour au sein de l'agence (Guide 2004 de méthodologie d'évaluation des contrats ruraux et territoriaux, bilan des sites témoins, évaluations de certains contrats) et par d'autres organismes (Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse ...).

Ce guide a également bénéficié des retours d'expériences de chargés d'opérations de différentes Directions Territoriales de l'Agence et d'animateurs de contrats.

---

<sup>1</sup> DCE article 4

<sup>2</sup> Cf. §C.5.1 du 9<sup>ème</sup> programme. « Rendre compte de l'efficacité des politiques de l'agence et en évaluer les résultats sur le milieu » ainsi que la délibération du Conseil d'Administration de l'agence n° 06-22 du 30.11.06, établissant un contrat type

<sup>3</sup> Du latin « va avec moi »

# SOMMAIRE DU GUIDE

## VADEMECUM

1	<b>L'évaluation d'un contrat en quatre questions</b> .....	7
1.1	Question 1 : « Dans quelle mesure le périmètre et les objectifs du contrat étaient-ils adaptés aux enjeux du territoire ? Pourquoi ? ».....	8
1.2	Question 2 : « Dans quelle mesure les dépenses et actions prévues initialement dans le contrat ont-elles été engagées? Pourquoi ? ». (Bilan final).....	8
1.3	Question 3 : « Dans quelle mesure le contrat a-t-il permis d'améliorer et de pérenniser la gestion collective de l'eau sur le territoire? Pourquoi ?.....	9
1.4	Question 4 : « Dans quelle mesure le contrat a-t-il permis de produire les principaux effets attendus sur le milieu naturel et la ressource en eau ? Pourquoi ? ».....	9
2	<b>Les préalables indispensables</b> .....	12
2.1	Etat des lieux initial du territoire.....	12
2.2	Définition, hiérarchisation et quantification des objectifs ; annonce et pré-dimensionnement de l'évaluation.....	13
2.3	Choix d'indicateurs d'évaluation.....	13
2.4	Bilans annuels.....	14
3	<b>Les modalités pratiques de la démarche d'évaluation</b> .....	14
3.1	Plus value d'une évaluation externe.....	14
3.2	Déroulement de l'étude.....	15
3.3	Valorisation des résultats de l'évaluation.....	16



## BOÎTE À OUTILS

1.	L'évaluation des contrats globaux : contrainte ou opportunité ?.....	19
2.	Les quelques concepts de base en évaluation.....	21
3.	Évaluation de la pertinence du périmètre et des objectifs.....	22
4.	Évaluation du fonctionnement du contrat.....	24
5.	Évaluation des effets du contrat sur la gestion collective.....	25
6.	Évaluation des effets du contrat sur le milieu naturel et la ressource.....	27
7.	Aide à la rédaction d'un cahier des charges de l'étude d'évaluation.....	41
8.	Constitution de l'échantillon d'enquête - Exemple des collectivités.....	45
9.	Guides méthodologiques existants dans les Directions Territoriales.....	46



## **VADEMECUM**

## SOMMAIRE DU VADEMECUM

<b>1</b>	<b>L'évaluation d'un contrat en quatre questions</b> .....	<b>7</b>
1.1	Question 1 : « Dans quelle mesure le périmètre et les objectifs du contrat étaient-ils adaptés aux enjeux du territoire ? Pourquoi ? ».....	8
1.2	Question 2 : « Dans quelle mesure les dépenses et actions prévues initialement dans le contrat ont-elles été engagées? Pourquoi ? ». (Bilan final).....	8
1.3	Question 3 : « Dans quelle mesure le contrat a-t-il permis d'améliorer et de pérenniser la gestion collective de l'eau sur le territoire? Pourquoi ?.....	9
1.4	Question 4 : « Dans quelle mesure le contrat a-t-il permis de produire les principaux effets attendus sur le milieu naturel et la ressource en eau ? Pourquoi ? ».....	9
<b>2</b>	<b>Les préalables indispensables</b> .....	<b>12</b>
2.1	Etat des lieux initial du territoire.....	12
2.2	Définition, hiérarchisation et quantification des objectifs ; annonce et pré-dimensionnement de l'évaluation.....	13
2.3	Choix d'indicateurs d'évaluation.....	13
2.4	Bilans annuels.....	14
<b>3</b>	<b>Les modalités pratiques de la démarche d'évaluation</b> .....	<b>14</b>
3.1	Plus value d'une évaluation externe.....	14
3.2	Déroulement de l'étude.....	15
3.3	Valorisation des résultats de l'évaluation.....	16

# 1 L'évaluation d'un contrat en quatre questions

Evaluer un contrat à son terme, c'est juger de sa valeur, de manière rétrospective, collective et argumentée. C'est un temps de prise de recul pour l'ensemble des acteurs à la fin du contrat.

Le but est de :

- faire prendre conscience de la plus value de la démarche et la valoriser auprès de l'ensemble des acteurs locaux (élus, agence et partenaires financiers, agriculteurs / artisans / industriels, représentants de la société civile et habitants)
- rendre compte de l'utilité de la dépense de l'argent public au citoyen,
- formuler des recommandations d'amélioration pour la gestion locale de l'eau sur le territoire du contrat, sur la base de jugements débattus et partagés sur les éventuels dysfonctionnements passés,
- permettre un partage d'expérience pour tous les animateurs et chargés d'opérations au niveau du bassin, à partir des réussites et des erreurs.

La définition et l'intérêt de l'évaluation sont développés dans une note interne à l'Agence insérée dans la boîte à outils.



cf. Boîte à outils, p.19 « L'évaluation des contrats du 9ème programme : contrainte ou opportunité ? »

L'évaluation se concentre sur :

- **1/ la conception du contrat** : l'évaluation revient sur la pertinence du périmètre choisi et des objectifs fixés dans le contrat face aux enjeux du territoire (**question 1**).
- **2/ la mise en oeuvre du contrat** : l'évaluation décrit l'écart entre les actions/dépenses effectivement réalisées et celles initialement prévues dans le programme d'action et explique cet écart via l'analyse du fonctionnement. C'est ce qu'on appelle le bilan final. (**question 2**).
- **3/ les résultats en fin de contrat** : l'évaluation apprécie les effets du contrat à la fois sur la gestion locale de l'eau (**question 3**) et sur l'amélioration de la ressource et du milieu naturel (**question 4**).

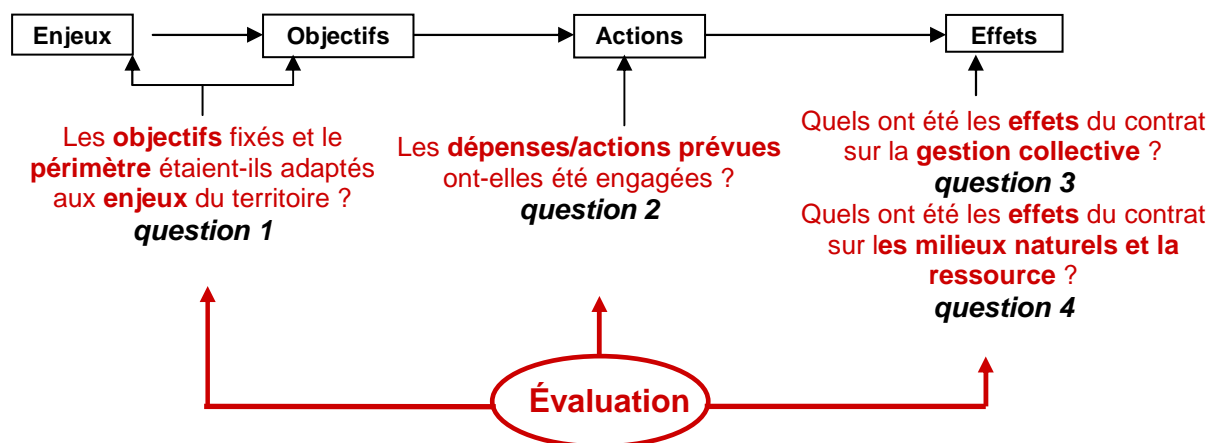


Figure 1 : l'évaluation d'un contrat en 4 questions clés

Ces quatre questions d'évaluation sont explicitées ci-dessous et développées de manière opérationnelle dans la boîte à outils. Ce sont des questions clés auxquelles une évaluation doit essayer de répondre au mieux en fonction des données disponibles. D'autres types de questions d'évaluation intéressantes pour une démarche telle qu'un contrat existent.

La boîte à outils propose quelques autres pistes de questions type.



cf. Boîte à outils, p.21 « Quelques concepts de base en évaluation »

## 1.1 Question 1 : « Dans quelle mesure le périmètre et les objectifs du contrat étaient-ils adaptés aux enjeux du territoire ? Pourquoi ? ».

« Tout contrat global pour l'eau [...] satisfait les principes suivants :

- un périmètre le plus pertinent possible par rapport aux limites des unités hydrographiques cohérentes,
- des engagements [...] avec un objectif quantifié de résultats, soit en termes d'impact sur le milieu, soit en termes de pollution traitée. » 9<sup>ème</sup> programme C.1.3.1

Il s'agit de reprendre, a posteriori, le texte du contrat. Le recul doit permettre d'apprécier :

- la pertinence du périmètre du contrat face aux enjeux réels du territoire. Le périmètre choisi reflétait-il une unité culturelle, institutionnelle et hydrographique ?
- la pertinence des objectifs du contrat au regard des enjeux du territoire tels que définis dans le Plan Territorial d'Actions Prioritaires de l'Agence (PTAP) mais aussi tels que perçus par les élus locaux.

Les objectifs couvraient-ils l'ensemble des enjeux ? Certains enjeux ont-ils été particulièrement bien/particulièrement peu abordés dans les objectifs du contrat et pourquoi ? Les objectifs étaient-ils hiérarchisés en accord avec les priorités du PTAP/ du diagnostic initial ? Les objectifs étaient-ils formulés et quantifiés en termes d'actions à réaliser mais aussi en termes d'effets attendus (réduction de pression, amélioration de l'état de la ressource et du milieu) ?



cf. Boîte à outils, p.22 « Évaluation de la pertinence du périmètre et des objectifs du contrat »

Cette évaluation nécessite une enquête auprès d'un échantillon représentatif des différents partenaires.



cf. Boîte à outils, p. 45 « Constitution de l'échantillon d'enquête. Exemple des collectivités »

## 1.2 Question 2 : « Dans quelle mesure les dépenses et actions prévues initialement dans le contrat ont-elles été engagées ? Pourquoi ? ». (Bilan final)

« Tout contrat global pour l'eau doit établir un suivi et des bilans annuels sur la base d'indicateurs explicitement définis dans le contrat, gérés par la cellule d'animation et validés en comité de pilotage et un bilan [final] » 9<sup>ème</sup> programme C.1.3.1

En fin de contrat, il s'agit de revenir sur les dépenses et les actions engagées durant les cinq années du contrat. Cela se fait via les tableaux de bilans techniques et financiers qui doivent être remplis annuellement.

En fin de contrat un bilan final est demandé, synthèse de l'ensemble des bilans annuels réalisés. Ce bilan final ne doit pas se borner à une description de l'argent et des actions engagées (étape pour autant importante et indispensable) ; son principal intérêt est en effet d'expliquer l'écart entre le prévu et le réalisé, notamment en analysant les points de blocages et les manières d'y remédier à l'avenir. Cette explication nécessite une analyse du fonctionnement du contrat.



cf. Boîte à outils, p.24 « Évaluation du fonctionnement du contrat »

Il y a donc lieu de mener une enquête auprès des différents acteurs du contrat.



cf. Boîte à outils p.45 « Constitution de l'échantillon d'enquête. Exemple des collectivités »

D'autre part, ce recensement des actions réalisées est l'occasion de s'interroger non seulement sur leur mise en œuvre effective, mais aussi sur leur niveau d'ambition. Étaient-elles à la hauteur pour permettre d'atteindre les objectifs fixés ?

### 1.3 Question 3 : « Dans quelle mesure le contrat a-t-il permis d'améliorer et de pérenniser la gestion collective de l'eau sur le territoire? Pourquoi ? »

« Les contrats sont destinés à [...] renforcer, développer ou pérenniser les politiques de gestion locale » 9<sup>ème</sup> programme C.1.3.1

La gestion de l'eau, à toutes les échelles, se doit d'être collective (issue de discussions entre les acteurs de l'eau) et partagée (permettre un usage par tous). Développer et pérenniser une telle gestion sur un territoire est la plus value attendue d'une démarche contrat par rapport aux actions ponctuelles aidées par l'Agence. Le contrat a ainsi pour objectif premier de rassembler les acteurs autour de la même problématique « eau » afin de dynamiser, coordonner et faciliter l'action.

Ce sont ici les effets en termes de niveau d'implication des partenaires et de dynamique partenariale, de structuration de la maîtrise d'ouvrage, d'expertise interne, de pérennité de la gestion, d'effet d'entraînement du dispositif contrat qui sont appréciés.



cf. Boîte à outils, p.25 « Évaluation des effets du contrat sur la gestion collective »

Cette évaluation nécessite une enquête auprès des différents partenaires du contrat :



cf. Boîte à outils, p.45 « Constitution de l'échantillon d'enquête. Exemple des collectivités »

### 1.4 Question 4 : « Dans quelle mesure le contrat a-t-il permis de produire les principaux effets attendus sur le milieu naturel et la ressource en eau ? Pourquoi ? ».

« Toute aide de l'Agence à des opérations contribuant à la protection et à l'amélioration de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses et des pollutions ponctuelles doit être assortie d'une quantification des résultats sur le milieu ». 9<sup>ème</sup> programme C.5.1.

Un contrat, c'est aussi un programme d'actions destiné à lutter contre les pollutions diffuses et ponctuelles et à améliorer la gestion du milieu naturel et de la ressource en eau.

Le schéma de la page 8 (figure 2) illustre les différents niveaux d'effets possibles du programme d'actions d'un contrat :

- en fin de course, des effets sont attendus en termes d'usage et de valorisations socio-économiques. Quelques indicateurs peuvent être renseignés s'ils semblent pertinents : on peut citer le retour d'espèces emblématiques (batraciens, cincle plongeur, chouette chevêche...) ou l'apparition de nouveaux usages (baignade, promenades sur les berges, pêche...) Il est cependant peu pertinent de vouloir quantifier la contribution du contrat à ces changements. Les éléments de contexte influençant ces évolutions sont nombreux et à fort impact.
- plus en amont, des effets sont attendus sur la qualité des milieux naturels et de la ressource. Ils sont quantifiés par des mesures classiques qui permettent de porter un jugement sur les différents paramètres qui définissent la qualité de l'eau (physico-chimique, microbiologique, chimique ou biologique).

**Ces descripteurs de l'état de l'écosystème peuvent montrer une évolution significative à l'échelle des cinq années du contrat, révélatrice de l'effet des actions engagées. L'analyse et l'interprétation des résultats sont cependant complexes.**

**Différents facteurs complexifient l'analyse et l'interprétation :**

- l'Agence de l'eau n'est pas la seule à intervenir, d'autres politiques publiques interviennent en synergie et/ou en antagonisme avec le contrat (ex : aide du premier pilier de la PAC),
- les maîtres d'ouvrage publics ou privés avec ou sans aides complémentaires de l'agence ont une incidence sur les pressions exercées sur le milieu. Par exemple, une amélioration constatée de l'état du milieu est-elle due aux diminutions des rejets de telle agglomération ou bien à la disparition du rejet de telle entreprise qui a cessé son activité, a modifié son process ou a délocalisé sa production ? La qualité

de telle masse d'eau n'a pas évolué malgré les importants concours financiers déployés ; s'agit-il d'un manque d'efficacité ou tout simplement d'une amélioration de la dépollution masquée et contrebalancée par un développement urbain ou par l'implantation d'une zone d'activité industrielle ?

- les financements des aménagements et des équipements, qu'il est relativement aisé de comptabiliser, sont par nature, déphasés de la mise en route de ces investissements, parfois sur des durées relativement longues. L'agence de l'eau va enregistrer un financement de la station d'épuration x l'année n, la construction sera terminée l'année n+2, les capacités épuratoires seront opérationnelles l'année n+3, les effets sur le milieu seront alors peut être effectifs mais les données milieux seront validées l'année n+4. Dans cet exemple, il y aura donc 4 ans d'écart entre la décision financière et la constatation des effets induits éventuels,
- les variations climatiques interannuelles (pluviométrie) viennent encore compliquer l'appréciation des conséquences sur le milieu en regard des politiques d'intervention mis en œuvre.

**Cette difficulté à montrer et à quantifier les liens de cause à effet entre actions ponctuelles et évolution globale du milieu naturel est une difficulté majeure en gestion de l'eau. Il s'agit donc principalement de se fixer un niveau d'ambition intermédiaire entre le constat des réalisations (mesuré par les indicateurs d'action du bilan) et la mesure des effets en termes d'amélioration de l'état du milieu (en termes biologique par exemple). Il est ainsi possible, via quelques indicateurs qualifiés d' « indicateurs d'effets intermédiaires », de suivre les premiers effets visibles des actions en termes de réduction de pression.**

Quelques exemples d'indicateurs sont donnés ci-dessous, d'autres sont disponibles dans la boîte à outils :

ACTIONS	EFFETS INTERMEDIAIRES	EFFETS FINAUX
- suppression d'ouvrages hydrauliques	- longueur de frayère restaurée	- l'indice poisson montre une amélioration
- dossier de demande d'aide déposé par une imprimerie	- litres de révélateurs/fixateurs non utilisés par rapport à la situation initiale	- la teneur en molécules polluantes de l'eau de la rivière diminue
- agriculteurs sensibilisés puis s'étant engagés dans une MAE.	- moins d'engrais épandus - balance azotée plus proche de l'équilibre	- la concentration en nitrates de la rivière ou au niveau du point de captage diminue

Il serait ambitieux de vouloir suivre l'ensemble des effets des actions avec précision. D'autre part, dans certains domaines, et particulièrement pour les pollutions diffuses, il est difficile de trouver des indicateurs intermédiaires pertinents.

**Il est recommandé de choisir des actions clés sur lesquelles portera le gros de l'effort de suivi et d'évaluation. Ces actions sont à choisir dès le début du contrat, afin de faire un état 0 des indicateurs correspondants.**

**A titre indicatif, le suivi pourrait ici se limiter au suivi d'une quinzaine d'indicateurs d'effets maximum, choisis et panachés en concertation entre l'animateur et le chargé d'opération. Au-delà, on risque une lourdeur disproportionnée du suivi au détriment de l'action.**

**Un indicateur de suivi des flux de nutriments (azote, phosphore) devrait au minimum être suivi à l'exutoire du bassin couvert par le contrat.**

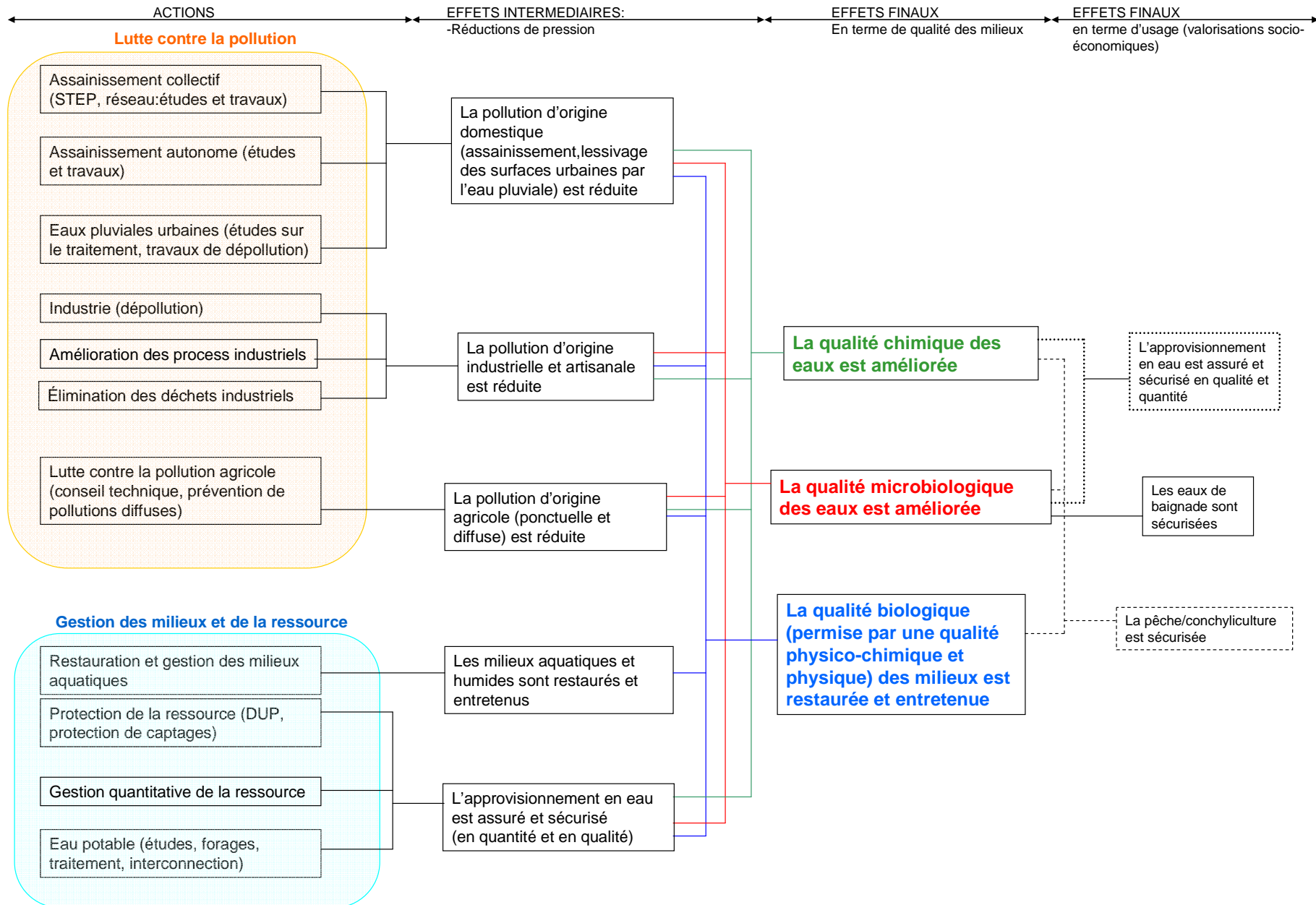
Quelques critères doivent être déterminants dans le choix des actions suivies :

- elles doivent pouvoir faire espérer un effet significativement notable au regard de l'évolution de l'indicateur retenu. Cela paraît évident, mais il s'agit de concentrer le temps et l'argent disponibles pour le suivi et l'évaluation sur des effets potentiellement mesurables.
- elles doivent concerner un volet ou un site défini comme à enjeu fort par le PTAP,
- les actions à forte visibilité pour les élus peuvent également être favorisées.



cf. Boîte à outils, p.27 « Évaluation des effets du contrat sur le milieu naturel et la ressource »

Figure 2 : Les différents niveaux d'effets d'un contrat



## 2 Les préalables indispensables

L'évaluation demandée a lieu à la fin du contrat. Cependant, l'expérience montre que plus cette évaluation aura été anticipée et préparée en amont, plus celle-ci aura des chances d'être acceptée et fructueuse en aval.

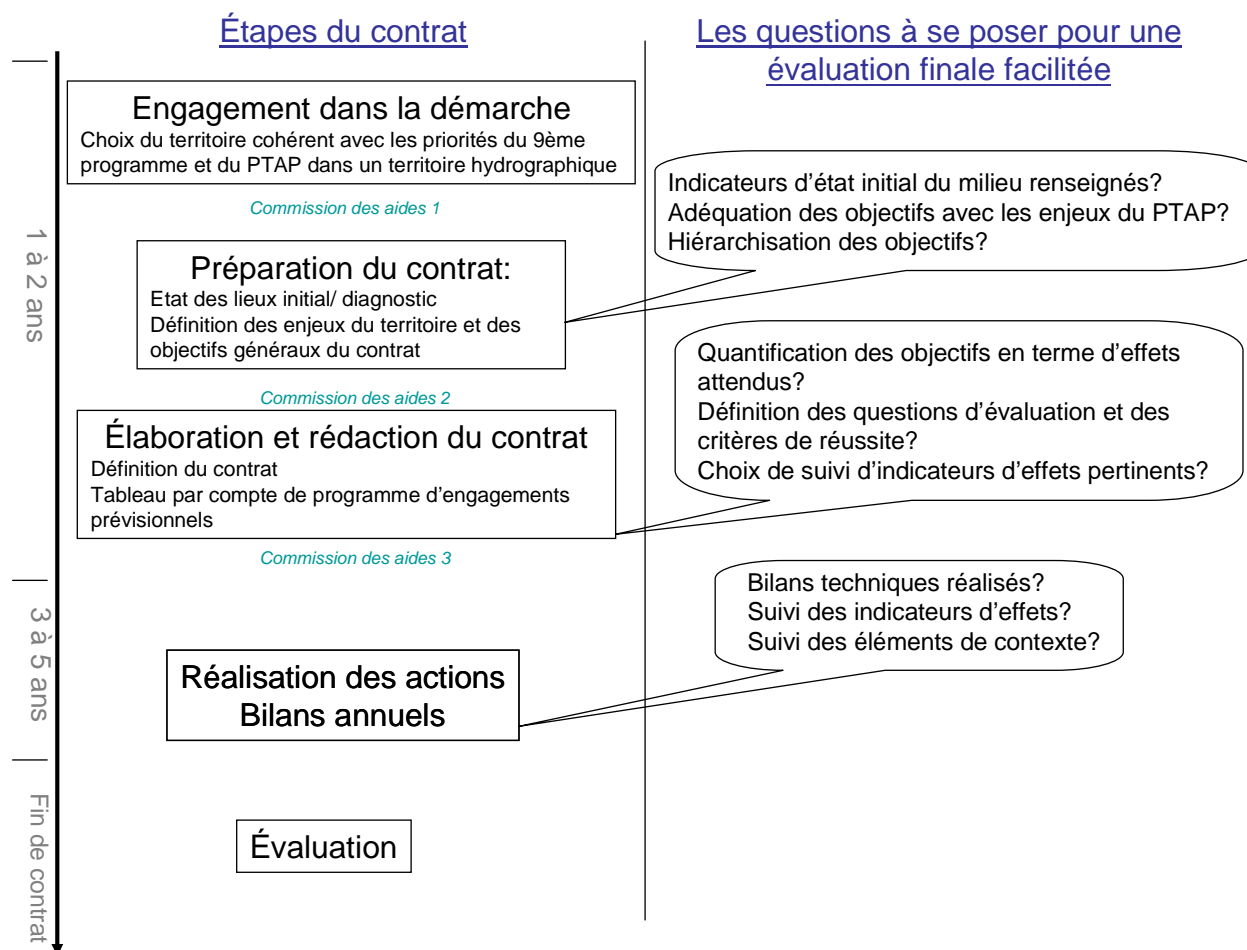


Figure 3 : Préparation de l'évaluation

### 2.1 Etat des lieux initial du territoire

« Tout contrat global pour l'eau [doit réaliser] un état initial des lieux (diagnostic) préalable à la contractualisation » 9<sup>ème</sup> programme C 1.3.1

L'état des lieux fait la synthèse des connaissances disponibles sur l'état du milieu et de la ressource. Il rappelle le contexte socio-économique et l'organisation du territoire et des acteurs de l'eau, en terme d'activités polluantes et de besoins en eau. Il localise les contraintes et les pressions exercées par les différents usagers et les quantifie. L'objectif premier est de spécifier localement les principaux enjeux et de les mettre en cohérence avec les enjeux définis dans le PTAP, afin de définir des objectifs pertinents (cf. question 1).

Des documents d'aide à la réalisation de l'état des lieux ont été rédigés par certaines Directions Territoriales. Ils sont récapitulés dans la boîte à outils.



cf. Boîte à outils, p.46 « Guides méthodiques existants dans les Directions Territoriales »

## 2.2 Définition, hiérarchisation et quantification des objectifs ; annonce et pré-dimensionnement de l'évaluation

« Tout contrat global pour l'eau [doit préciser] les engagements et les obligations claires de chaque partenaire avec un objectif quantifié de résultats, soit en terme d'impact sur le milieu, soit en terme de pollution traitée » 9<sup>ème</sup> programme C 1.3.1

L'évaluation doit permettre d'apprécier la valeur ajoutée apportée par le contrat. Il s'agit donc, au minimum, d'évaluer dans quelle mesure les objectifs initiaux ont été atteints. Ces derniers doivent donc être explicités dans le contrat, hiérarchisés en fonction des enjeux diagnostiqués, et quantifiés en termes d'effets attendus (permettant ainsi d'éviter de définir des objectifs irréalistes ou flous).

Cette réflexion autour des objectifs à afficher est l'occasion d'annoncer aux partenaires l'existence d'une phase de suivi et d'évaluation et de la budgéter en début de contrat (coût des mesures de suivi et de l'évaluation finale). Les questions d'évaluation et les critères de réussite sont idéalement discutés et définis en parallèle à la quantification des objectifs. Leur formulation permet ensuite de choisir les indicateurs à suivre en termes d'effets.

### Quelques exemples :

*Dans le cadre de l'évaluation de la gestion collective :*

- question d'évaluation : dans quelle mesure le contrat a-t-il permis de pérenniser la gestion collective ?
- critère de réussite : création d'un syndicat intercommunal ayant vocation à entretenir et gérer la rivière (SIVOM ou SIVU) ; pérennisation des postes d'animateurs/techniciens créés au-delà du contrat

*Dans le cadre de l'évaluation de la protection de la ressource*

- question d'évaluation : dans quelle mesure le contrat a-t-il contribué à réduire la pollution diffuse agricole ?
- critère de réussite : la quantité d'engrais épandu a diminué.
- indicateurs d'effets intermédiaires possibles : évolution de la quantité d'azote dans les réseaux de drainage ; balance azotée en fin de saison
- indicateur d'effet final : qualité physico-chimique de l'eau (principalement nitrates)

## 2.3 Choix d'indicateurs d'évaluation

Un indicateur donne une indication quantifiée. Le bilan final (question 2) et l'évaluation des effets sur les milieux (question 4) s'appuient sur de tels indicateurs. L'évaluation des effets sur la gestion collective (question 3) s'appuie indirectement mais également sur des données quantifiées : celles-ci prennent la forme de notes ou de % de réponses à une question.

L'état 0 des indicateurs choisis pour l'évaluation des effets sur le milieu et la ressource doit être effectué durant la première année du contrat. Ces données sont représentatives de la situation initiale sur le territoire, elles complètent l'état des lieux réalisé avant la signature. L'état 0 des indicateurs est une référence indispensable pour mesurer leur évolution sur la durée du contrat et ainsi apprécier le chemin parcouru.

La complexité et le coût des méthodes à mettre en place sont à considérer pour qu'un compromis soit trouvé entre précision et effort à fournir. Lors du choix des indicateurs, il s'agit de sélectionner ceux qui sont tout à la fois faisables (recueil des données et construction aisée, possibilité d'établir un état 0 et une valeur objectif) et pertinents (résultat visible à l'échelle du contrat, indicateur fidèle au phénomène observé, interprétation sans part de subjectivité, compréhensible par tous les acteurs...). Les indicateurs nécessitant des investigations ou achats de données ne pourront être renseignés que si cela est adopté et donc budgété au démarrage de la procédure.

**Un indicateur n'est jamais diffusé seul**, il est toujours assorti d'un commentaire rappelant les objectifs ou un référentiel de jugement, intégrant les possibilités de biais ou interférences pouvant parasiter l'effet des actions menées. Les effets de contexte sont particulièrement importants et doivent être rapportés et archivés tout au long du contrat. Ils sont indispensables à l'évaluateur pour l'analyse des indicateurs



cf. Boîte à outils, p.27 « Évaluation des effets du contrat sur le milieu naturel et la ressource »

## 2.4 Bilans annuels

« Tout contrat global pour l'eau [doit réaliser] un suivi et des bilans annuels sur la base d'indicateurs explicitement définis dans le contrat, gérés par la cellule d'animation et validés en comité de pilotage et un bilan. » 9<sup>ème</sup> programme C 1.3.1

Les bilans annuels permettent de dire « voilà ce qu'on a fait ». Ils s'appuient sur des indicateurs d'actions (km de réseau réhabilité, surface de zones humides faisant l'objet d'un plan de gestion...) demandés dans les tableaux techniques et financiers. Ils sont indispensables pour pouvoir récapituler en fin de contrat l'ensemble des réalisations et les comparer au programme d'actions prévisionnel initial.

### **EN BREF**

**Certaines étapes sont indispensables pour évaluer les effets du contrat sur le milieu naturel et la ressource en eau (question 4) : l'état des lieux initial (diagnostic du territoire) est nécessaire pour clarifier les enjeux et ainsi définir, hiérarchiser et quantifier les objectifs. Le choix d'indicateurs d'effets en début de contrat, l'établissement de l'état 0 de ces données pendant la première année, puis le suivi de ces indicateurs sur la durée du contrat (selon la périodicité requise pour chaque indicateur), sont également des éléments indispensables.**

**A contrario, si ces étapes n'ont pas été réalisées en début de contrat (cas notamment pour certains contrats signés antérieurement au 9<sup>ème</sup> programme), il reste possible :**

- d'établir le bilan final expliqué (question 2) via le renseignement des bilans annuels.
- d'évaluer le contrat en termes de pertinence du périmètre et des objectifs (question 1) et d'amélioration de la gestion collective (question 3).

---

## 3 Les modalités pratiques de la démarche d'évaluation

### 3.1 Plus value d'une évaluation externe

Le 9<sup>ème</sup> programme ne précise pas les modalités de l'évaluation. Deux solutions sont donc possibles :

- 1/ Une évaluation **interne** réalisée techniquement par l'animateur avec l'appui du chargé d'opération et portée politiquement par le comité de pilotage
- 2/ Une évaluation **externe** : le comité de pilotage fait appel à un bureau d'études extérieur, dont le travail est suivi par l'animateur et le chargé d'opération et validé par le comité de pilotage. Chacune présente avantages et inconvénients, résumés dans le tableau suivant (tableau 1).

Malgré cette liberté laissée dans les textes de l'Agence, il est recommandé d'avoir recours à un bureau d'études. Cela assure l'impartialité des résultats de l'évaluation et donc leur crédibilité lors de leur diffusion aux partenaires ou au grand public. L'implication de l'animateur dans la démarche est cependant primordiale : il est le « gestionnaire de l'évaluation ». Il permet au bureau d'études un accès rapide à la totalité de l'information disponible et lui facilite le contact avec les différents acteurs. Il est le lien entre le comité de pilotage et l'équipe d'évaluation du bureau d'étude.

	avantages	inconvénients
Évaluation interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• meilleure connaissance de l'historique, du territoire, des acteurs</li> <li>• accès plus rapide à l'information</li> <li>• mobilisation des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• manque de recul</li> <li>• tentation d'auto-justification</li> <li>• risque de biais lors des réponses des acteurs aux enquêtes</li> </ul>
Évaluation externe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• objectivité</li> <li>• expérience en conduite enquêtes et évaluation</li> <li>• meilleure acceptabilité dans le cadre d'un partenariat</li> <li>• respect des délais et du budget</li> <li>• Animation du débat entre les partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• difficulté d'accès à l'information</li> <li>• risque de non prise en compte des résultats de l'évaluation si comité de pilotage pas assez impliqué</li> </ul>

Tableau 1 : comparatif avantages/inconvénients d'une évaluation externe

Sources : sur la base de « L'évaluation du développement économiques local : 12 bonnes questions à se poser » ARADEL

### 3.2 Déroulement de l'étude

Le principe d'une phase d'évaluation a été discuté en début de contrat, la démarche a été budgétée. En fin de contrat, il s'agit de rappeler en comité de pilotage l'existence et la plus value potentielle de l'évaluation : en effet l'implication et la motivation des acteurs permettent d'obtenir des résultats d'évaluation de meilleure qualité et ainsi un jugement final plus largement partagé.

L'animateur principal est le « gestionnaire de l'évaluation ». Il a pour rôle de :

- rédiger le cahier des charges en collaboration avec le chargé d'opération en amont, puis le présenter et le discuter en comité de pilotage. Ainsi chaque membre du comité connaît et approuve le travail demandé à l'évaluateur extérieur. Une aide à l'élaboration du cahier des charges est disponible dans la boîte à outils



cf. Boîte à outils, p.41 « Aide à la rédaction d'un cahier des charges de l'étude d'évaluation »

- lancer et suivre la consultation des prestataires puis choisir l'équipe externe d'évaluation (bureau d'étude) avec le comité de pilotage. Les critères pour le choix du bureau d'études sont divers : compétence en gestion de l'eau et politiques de l'eau, compétence d'évaluation (formuler des jugements, rédiger des conclusions et des recommandations et réaliser des synthèses), prix de l'étude. Il est intéressant de demander des rapports déjà réalisés touchant de près ou de loin à la problématique de gestion de l'eau.
- aider l'équipe d'évaluation externe à accéder aux informations : fournir bilans annuels et final, et tout document jugé utile à l'analyse du contrat
- vérifier tout au long de l'étude le caractère satisfaisant de l'avancement du bureau d'études, qui rend compte régulièrement de ses travaux.
- organiser la discussion des conclusions et des recommandations en interaction avec le comité de pilotage et l'équipe d'évaluation du bureau d'étude, et faire ressortir les points de consensus et de débat
- apprécier la qualité méthodologique des rapports

### 3.3 Valorisation des résultats de l'évaluation

Il s'agit de diffuser le rapport final de l'évaluation, mais aussi de réfléchir aux autres façons de faire connaître les constats, les conclusions, les leçons à retenir et les recommandations. La diffusion doit être adaptée aux cibles : les maîtres d'ouvrages (élus des collectivités, agriculteurs, industries...), les bénéficiaires (le grand public), l'Agence de l'eau et les autres partenaires financiers et techniques.

La diffusion doit être prévue dès la rédaction du cahier des charges, en annonçant le mode diffusion et le rôle qu'aura à tenir le bureau d'études dans cette phase. La dernière réunion du comité de pilotage doit permettre de souligner les messages clés et de décider comment atteindre les différents destinataires.

Quelques idées de canaux de diffusion sont citées ci-dessous selon les différentes cibles. Il peut exister des occasions ou des réseaux particuliers à exploiter sur certains territoires.

#### Pour l'Agence et les autres partenaires.

- un rapport et une synthèse (5 pages maxi), reprenant les principaux jugements évaluatifs et les recommandations, sont envoyés.
- une présentation du travail d'évaluation est à envisager au cours d'une réunion du réseau contrats à l'Agence ou un séminaire d'animateurs. Cette présentation peut être faite en collaboration avec le chargé d'opération en charge du contrat dans l'année suivant l'évaluation. C'est l'occasion de faire remonter des difficultés et des réussites particulières du contrat (en termes de réalisation des actions ou d'évaluation) et permettre le partage d'expérience.

#### Pour les collectivités et grand public.

- un résumé (1 page) est envoyé à tous les maires
- un article est proposé au(x) journal (aux) local (aux)
- une présentation à l'ensemble des élus concernés par le contrat ou intéressés (élus des communes voisines) est à envisager. Dix à vingt minutes doivent suffire pour exposer l'essentiel des messages, mais il s'agit surtout d'engager une discussion sur les résultats et les suites à donner. La présentation et l'animation de la discussion doivent être faites par un membre du bureau d'étude. Cela permet de souligner l'extériorité de l'évaluateur et d'éviter que les élus ne voient dans cette réunion l'occasion de poser des questions ou de soulever des problèmes spécifiques à leur cas personnels.



## BOÎTE À OUTILS

-

**Document de mise en pratique du Vademecum**

## **SOMMAIRE DE LA BOITE À OUTILS**

1. L'évaluation des contrats globaux : contrainte ou opportunité ?.....	19
2. Les quelques concepts de base en évaluation.....	21
3. Évaluation de la pertinence du périmètre et des objectifs .....	22
4. Évaluation du fonctionnement du contrat .....	24
5. Évaluation des effets du contrat sur la gestion collective .....	25
6. Évaluation des effets du contrat sur le milieu naturel et la ressource.....	27
7. Aide à la rédaction d'un cahier des charges de l'étude d'évaluation .....	41
8. Constitution de l'échantillon d'enquête - Exemple des collectivités.....	45
9. Guides méthodologiques existants dans les Directions Territoriales .....	46



## 1. L'évaluation des contrats globaux : contrainte ou opportunité ?

L'évaluation des contrats globaux arrivés à leur terme a été décidée par l'Agence et inscrite au 9<sup>ème</sup> programme. Cette note propose des éléments de réponses à deux questions de base :

1. Qu'est-ce qu'évaluer ?
2. Quel intérêt ?

### 1. Qu'est-ce qu'évaluer ?

Ce qui intéresse l'évaluation, c'est l'efficacité collective de l'intervention : comment un programme d'actions, porté par plusieurs structures et agents publics, fruit d'une histoire plus ou moins ancienne, a réussi ou non à régler les problèmes diagnostiqués lors de l'élaboration du contrat, a réussi à produire un effet.

Evaluer un contrat, ce n'est pas :

- évaluer la motivation ou la participation individuelle de chacun des acteurs. Ce n'est pas la recherche des responsabilités dans le cas d'un échec.
- faire un audit financier visant à vérifier l'opportunité et la régularité des dépenses.
- émettre un jugement sans appel. Les appréciations qui en résultent, qu'elles soient positives ou négatives, doivent susciter le débat entre les acteurs et motiver la recherche d'améliorations s'il y a lieu.
- un exercice de style formel restant confidentiel. Une évaluation est utile si ses résultats sont discutés et appropriés par les différents acteurs, et diffusés sous une forme adaptée.

Evaluer un contrat à son terme, c'est juger de sa valeur, de manière argumentée et collective. C'est prendre du recul et réfléchir sur ce qu'on a décidé, fait, et obtenu en :

- mesurant, expliquant et appréciant positivement ou négativement les effets du programme d'actions
- s'interrogeant sur l'adéquation du périmètre et des objectifs au regard des enjeux du territoire
- expliquant les écarts entre le prévu et le réalisé

Pour réussir un tel exercice, deux garanties doivent être prises au minimum :

- l'explicitation de critères communs de jugement de la réussite des actions,
- la participation des différentes parties prenantes du programme à l'évaluation (décideurs/financeurs, opérateurs responsables de la mise en œuvre, bénéficiaires).

Une évaluation peut ne pas être consensuelle mais elle doit au moins être concertée.

### 2. Quel intérêt ?

Cette démarche d'évaluation s'inscrit dans la logique de résultat instaurée par le 9<sup>ème</sup> programme dans le contexte de la Directive Cadre Européenne.

Jusqu'ici, l'Agence s'est engagée dans quelques démarches d'évaluation ponctuelles. On peut citer l'évaluation environnementale du 8<sup>ème</sup> programme<sup>4</sup>, les bilans réalisés sur une soixantaine de sites témoins<sup>5</sup>, quelques évaluations de contrats ruraux ou territoriaux.

Les contrats sont les premiers outils d'intervention de l'Agence dont l'évaluation est rendue obligatoire en fin de période- cf. § C.5.1 du 9<sup>ème</sup> programme<sup>6</sup>. Cette obligation concerne :

- les contrats signés pendant le 9<sup>ème</sup> programme (Contrat Global pour l'Eau)
- les contrats signés antérieurement au 9<sup>ème</sup> programme (Contrat Rural ou Territorial) uniquement si les partenaires souhaitent préparer un nouveau contrat

<sup>4</sup> Etat du milieu naturel : bilan conventionnel à partir des observations sur le milieu ; bilan et prospective à partir des simulations seneque – DEPEE, octobre 2006

<sup>5</sup> Un bilan de l'action de l'Agence de l'eau. 22 sites, témoins de l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques – DEPEE, 2007

<sup>6</sup> C.5.1. Rendre compte de l'efficacité des politiques de l'agence et en évaluer les résultats sur le milieu (9<sup>ème</sup> programme)

Cependant depuis fin 2007, un système d'évaluation du 9<sup>ème</sup> programme d'action, dans sa globalité et ses différentes composantes, est en cours d'expérimentation et de mise en œuvre progressive au sein de l'agence. Une évaluation devrait ainsi être lancée chaque année, abordant les différentes thématiques de l'Agence. Les contrats s'inscrivent donc dans une démarche en voie de généralisation au sein de l'Agence<sup>7</sup>.

Mais l'évaluation, heureusement, trouve d'autres justifications que celle de répondre à une obligation institutionnelle de rapportage :

- l'évaluation est une **aide à l'élaboration et au suivi du programme d'actions**. Elle nécessite, dès la phase de préparation du contrat, une définition, une hiérarchisation et dans la mesure du possible une quantification des objectifs en termes d'effets attendus: elle devient ainsi un outil d'aide à la négociation entre des parties prenantes qui peuvent avoir des visées différentes et une aide à la structuration du programme. L'évaluation suppose également la sélection puis le suivi de quelques indicateurs prioritaires en termes de pression et d'état des milieux, suivi indispensable à une gestion durable.
- l'évaluation est un **temps collectif de prise de recul** pour les acteurs eux-mêmes jusqu'alors sous la contrainte du respect du calendrier des actions. Le contrat terminé, ils peuvent prendre le temps d'analyser objectivement la démarche et en réaliser la réelle plus value. Il est motivant de réaliser que la collaboration, même issue initialement d'un arrangement financier entre quelques maîtres d'ouvrages et une « Agence financière de bassin », et dont la mise en œuvre a pu s'avérer parfois difficile, a engendré un bénéfice environnemental et a initié ou développé une dynamique de gestion collective du territoire.
- l'évaluation est un **moyen de communication**. La diffusion du rapport final par les porteurs de l'évaluation et sa présentation aux acteurs/bénéficiaires du contrat ou au grand public est une opportunité pour valoriser les démarches innovantes et/ou réussies. Il est légitime d'avoir envie, après cinq années de travail, de montrer ce à quoi les efforts fournis ont permis d'aboutir.
- l'évaluation permet d'améliorer l'action locale. Elle se conclut en effet par des **recommandations** pour la gestion de l'eau sur le territoire concerné, qui peuvent montrer que des ajustements sont nécessaires (concernant le périmètre de l'intervention, les objectifs fixés, les actions définies comme prioritaires...).
- l'évaluation permet enfin un **retour et un partage d'expérience**. Elle constate et valorise les réussites. Mais elle pointe aussi les échecs et surtout cherche à les expliquer. Elle souligne par exemple l'influence d'éléments de contexte, qu'ils aient concouru aux effets positifs observés ou au contraire réduit l'efficacité des actions. C'est aussi l'occasion de faire remonter les messages du terrain (négatifs et positifs) portés par les acteurs locaux notamment les élus et les bénéficiaires. Le partage d'expérience peut prendre tout son intérêt pour la mise en pratique d'actions nouvellement prioritaires pour l'Agence, comme l'hydromorphologie et la lutte contre les pollutions diffuses. C'est une manière d'apprendre en interne, de partager les « bonnes pratiques » via la diffusion des rapports et des témoignages au sein du réseau des contrats.

Enfin, pour répondre à l'objection parfois avancée par les élus d'un coût trop élevé de l'évaluation on rappellera qu'une évaluation coûte en moyenne entre 15 et 30 k€, coût à rapporter au montant global des investissements.

## Conclusions

---

L'évaluation ne doit plus rester un vœu pieux, ni une démarche perçue comme certes profitable mais trop exigeante pour être mise en pratique. Un minimum peut toujours être fait.

Le retour sur investissement de la démarche est démontré positif à court et long terme. Elle permet :

- de rendre compte de l'utilité des actions engagées et ainsi du bon usage de l'argent public, exigence devenue aujourd'hui courante et légitime,
- de préparer plus solidement la gestion future de l'eau sur le territoire, que celle-ci se poursuive ou non dans le cadre d'un contrat global.

« Evaluer pour évoluer » : l'évaluation a un rôle essentiel à jouer dans la réflexion actuelle autour de la durabilité de notre gestion de l'eau.

---

<sup>7</sup> Pour plus d'information, cf. site Internet de l'Agence, rubrique *Experts*, onglet *Évaluation*



## 2. Les quelques concepts de base en évaluation

Ces définitions ont pour source le glossaire de l'OCDE. Elles sont adaptées pour correspondre à la demande actuelle d'évaluation des contrats.

**Enjeux** : Besoins et problèmes d'un territoire.

**Objectifs** : Effets que le contrat est supposé contribuer à générer

**Réalisations** : actions ayant fait l'objet d'une dépense et d'une mise en œuvre via le programme

**Effets** : Changements attendus ou non, directement liés ou non à une action du contrat. La difficulté est de distinguer *effets nets*, induits uniquement par l'action et *effets bruts* qui résultent pour partie de l'action et pour partie des facteurs contextuels indépendants de l'action (variations interannuelles, disparition ou création d'activités économiques, inertie de l'écosystème...).

Au sein des effets, on distingue habituellement les *résultats*, et les *impacts*,

**Résultats** : Effets directs de l'action, visibles à court ou moyen terme, désignés « **effets intermédiaires** » dans le vademécum.

**Impacts** : Effets généralement à long terme, positifs et négatifs, induits par une action, directement ou non, intentionnellement ou non, désignés « **effets finaux** » dans le vademécum.

Il existe différents angles de vue sur ce qui est évalué. La pratique de l'évaluation en distingue classiquement cinq, aussi appelés critères d'évaluation. Dans notre cas, par souci de simplicité, nous nous sommes focalisés sur deux de ces critères, la pertinence et l'efficacité, tout en abordant très partiellement les autres critères.

**1. Pertinence** : Dans quelle mesure les objectifs correspondent-ils aux enjeux (attentes des bénéficiaires, priorités globales, politiques des partenaires et des financeurs) et à leur éventuelle évolution ?

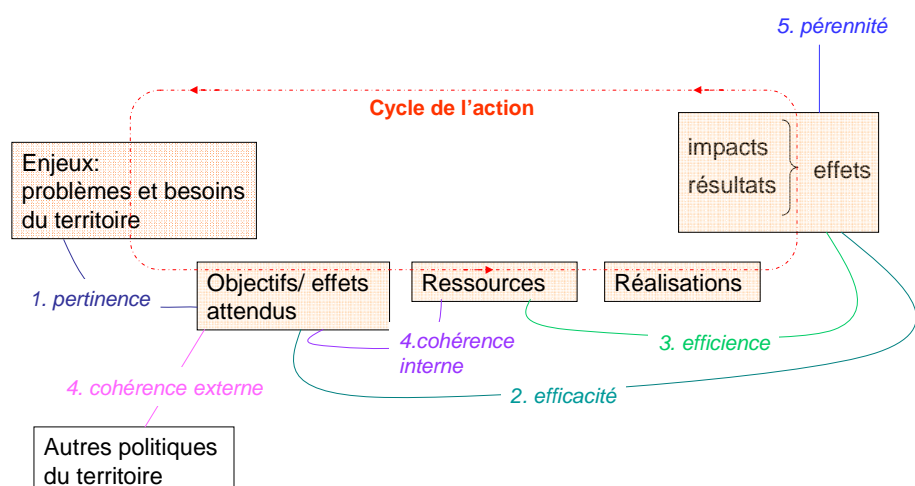
**2. Efficacité (Succès, réussite)** Dans quelle mesure les effets attendus se sont-ils produits ?

**3. Efficience (rapport efficacité/coût)** Dans quelle mesure les effets attendus ont-ils été obtenus au moindre coût ?

**4. Pérennité (viabilité, durabilité)** : Dans quelle mesure les bénéfices continuent-ils après la fin de l'intervention ?

**5. Cohérence** : Cohérence interne, à l'intérieur du programme : Les moyens mis en œuvre sont-ils à la hauteur des ambitions ? Les réalisations choisies permettent-elles logiquement d'atteindre les objectifs ? Y'a-t-il des contradictions entre les niveaux d'objectifs ou des doubles emplois dans les réalisations ?

Cohérence externe avec les autres politiques ou autres financeurs du territoire : Y a-t-il double emploi ou contradiction entre l'intervention et d'autres interventions sur le territoire ?





### 3. Évaluation de la pertinence du périmètre et des objectifs

#### « Dans quelle mesure le périmètre et les objectifs du contrat étaient-ils adaptés aux enjeux du territoire ? »

L'intérêt de cette question réside en grande partie dans la comparaison/confrontation des points de vue des différents acteurs du contrat (élus, agence, agriculteurs, ...). Un contrat est par définition un compromis entre des acteurs aux visées différentes. Avec cette question, il s'agit d'expliquer le pourquoi des choix, réalisés ou non réalisés, lors de la définition du contrat et de son programme : a-t-on par exemple particulièrement tenu compte des souhaits politiques des acteurs, des enjeux diagnostiqués en termes de besoin de la population en eau (qualité/quantité des captages...) ou des enjeux diagnostiqués sur le plan environnemental par l'agence (disparition de zones humides...) ? Il est clair que les réponses seront souvent nuancées et devront être expliquées.

Un préalable est nécessaire : rechercher quels étaient les enjeux du territoire lors de la signature du contrat, tels qu'ils étaient diagnostiqués dans l'état des lieux initial du contrat et tels qu'ils ont été définis dans les documents de référence de l'Agence (PTAP ou autre).

Ci-dessous sont proposés quelques questions clés d'analyse. A chaque fois, la question essentielle du « Pourquoi ? » est sous entendue.

#### 1. Pertinence du périmètre du contrat

- La détermination du périmètre a-t-elle été faite en tenant compte des unités hydrographiques ?
- Des collectivités nouvelles ont-elles été intégrées en cours de contrat (avenant) afin de renforcer la cohérence hydrographique ?
- Le contrat a-t-il fait prendre conscience que l'implication d'acteurs situés sur des zones voisines (amont/aval) aurait permis d'obtenir des effets plus significatifs ?
- Le contrat en phase de préparation prévoit-il un élargissement du périmètre pour une meilleure cohérence hydrographique (dans le cas d'un renouvellement de contrat) ?

#### 2. Pertinence des objectifs

- Les objectifs fixés dans le contrat couvraient-ils l'ensemble des enjeux du territoire ?
  - o tels que définis dans le PTAP ou le document de référence lors de la signature.
  - o tels que diagnostiqués lors de l'état des lieux initial.
  - o tels que perçus par les acteurs locaux à l'époque et aujourd'hui
- Certains enjeux ont-ils été particulièrement bien/particulièrement peu abordés dans les objectifs du contrat. ?
- Toutes les collectivités estiment-elles avoir été impliquées dans la création et l'élaboration du contrat ?
- Les objectifs ont-ils été hiérarchisés ?
- La hiérarchisation des objectifs correspondait-elle à la hiérarchisation des enjeux ?
  - o tels que définis dans le PTAP ou le document de référence lors de la signature.
  - o tels que diagnostiqués lors de l'état des lieux initial.
  - o tels que perçus par les élus à l'époque.

- Une hiérarchisation des objectifs a-t-elle été réfléchie entre chaque volet du programme, selon l'importance et l'impact des pressions déterminées par l'état des lieux ?
- Une hiérarchisation des objectifs puis la définition d'actions et de zones d'intervention prioritaires a-t-elle été réfléchie au sein de chaque volet du programme ?
  
- Les objectifs ont-ils été formulés et quantifiés en termes d'effets attendus (réduction de pression, préservation/amélioration de l'état de la ressource et du milieu) ?
- Les relations de causes à effets ont-elles été explicitées et formalisées ? Un diagramme du type de celui proposé dans le vadémécum p.8 (« les effets attendus d'un contrat ») peut être ici réalisé/reconstitué sur la base des objectifs formulés dans le contrat concernant le programme d'action, afin de pointer les forces et les faiblesses de la structuration de ce programme. Ce diagramme, sorte de carte routière du programme d'action doit rester simple si on veut le présenter à des élus (pas plus de 20 « boîtes », au-delà il fait figure d'usine à gaz) ; il peut également servir de support pour l'élaboration d'un futur contrat et le choix d'indicateurs de suivi des effets clé.



#### 4. Évaluation du fonctionnement du contrat

Le questionnaire doit permettre d'estimer le niveau de satisfaction générale des élus et représentants socioprofessionnels ou associatifs, ainsi que leur information/sensibilisation à la démarche contrat. Les réponses recueillies doivent permettre de rendre compte du fonctionnement du contrat.

L'analyse du fonctionnement permet parfois d'expliquer les réussites/échecs particuliers en terme de bilan des actions engagées/non engagées (question 2) ou en terme de dynamique partenariale (question 3 sur la gestion collective).

***Le questionnaire, après avoir été adapté/complété est à intégrer dans un questionnaire plus large à adresser aux acteurs sélectionnés pour l'enquête (cf. fiche Constitution de l'échantillon d'enquête). Ce questionnaire regroupera des questions sur la pertinence du périmètre et des objectifs faces aux enjeux (question 1), l'effet du contrat en terme de dynamique de gestion collective (question 3)***

#### Connaissances générales du Contrat territorial

- Avez-vous connaissance du contrat et de son territoire ?
- Connaissez-vous les objectifs généraux du contrat ?
- Connaissez-vous les types d'actions aidées dans le cadre du contrat ?
- Connaissez-vous la cellule d'animation du contrat qui aide à sa mise en œuvre ?
- Sur quels points parmi ceux-ci dessus souhaitez-vous améliorer votre connaissance ?

#### Information/sensibilisation

- Comment avez-vous eu connaissance de ce contrat :
  - o Vous avez été contacté par un animateur de la cellule d'animation ?
  - o Vous avez reçu des documents présentant le Contrat ?
  - o Autrement ?
- Quelles relations avez-vous eu avec la cellule d'animation ?
- Etes-vous satisfait de l'aide apportée par cette cellule ? Quelles sont les points à améliorer ?
- Avez-vous besoin par exemple d'être plus aidé par les animateurs :
  - o pour mieux comprendre les enjeux et les objectifs ?
  - o pour mieux connaître les aides et les procédures ?
  - o pour mettre en place des projets ?
- Si besoin : le changement d'animateurs a-t-il perturbé le déroulement des actions engagées ?
- Souhaiteriez-vous donner plus souvent votre avis sur la mise en œuvre du contrat ?

#### Globalement

- Quel est votre sentiment global concernant le fonctionnement du contrat territorial (principaux points forts et points faibles) ?
- Quels sont vos principales recommandations d'amélioration concernant ce fonctionnement ?



## 5. Évaluation des effets du contrat sur la gestion collective

### « Dans quelle mesure le contrat a-t-il permis d'initier/développer/dynamiser la gestion collective de l'eau et pourquoi ? »

Cette étape de l'évaluation nécessite la réalisation au préalable du bilan final des actions et du fonctionnement du contrat, et donc de la collecte d'un maximum de données factuelles et objectives (telles que le nombre de partenaires, leurs engagements financiers respectifs, le nombre de postes d'animateurs créés...).

Les affirmations déclinées ci-dessous sont des critères permettant d'évaluer les effets du contrat sur la gestion collective. A chacune d'elles la réponse peut varier entre le « pas du tout » et le « tout à fait ». Chaque critère peut ainsi être noté sur une échelle 0,1,2,3 (0= « pas du tout » : le contrat n'a pas eu d'effet positif ; 3= « tout à fait » : le contrat a clairement eu des effets positifs). Les cinq familles de critères (voir ci-dessous) peuvent ensuite être pondérées selon l'importance qu'on a souhaité leur accorder dans le cadre particulier du contrat à évaluer. Par exemple, on peut juger que les efforts ayant permis de développer la dynamique partenariale et la pérennité des actions sont particulièrement à mettre en avant (35 points sur 100 chacun),. Les notes de chacun des critères seront donc multipliées par le coefficient de leur thème.

Ce mode d'évaluation proposé est une **analyse de type multicritère**. Elle permet d'obtenir une note finale permettant de juger le rôle qu'a pu avoir le contrat en tant que catalyseur de gestion collective.

La grille de critères ci-dessous est ainsi une trame à adapter/développer selon le contexte du contrat à évaluer. Retravaillée et présentée sous la forme de questions, cette grille devient un questionnaire que l'on peut envoyer à un échantillon d'élus, de partenaires financiers ainsi qu'aux membres du comité de pilotage. Après retour et dépouillement des questionnaires, les résultats sont à discuter lors d'un comité de pilotage spécial. L'intérêt de ce temps d'évaluation est en effet de permettre une prise de recul, un partage d'information et une discussion commune qui aboutissent à un jugement débattu et partagé. Les données factuelles et objectives, recueillies par ailleurs (cf. premier paragraphe), pourront servir à confirmer ou à nuancer les réponses subjectives /perceptions recueillies via le questionnaire et à nourrir la discussion.

**Les notes ne doivent pas être des données brutes, ni des fins en soi. Il s'agit pour chaque critère (et particulièrement en cas de note médiocre) d'engager une discussion visant à expliquer les raisons avérées ou supposées de la forte ou faible réussite du contrat sur ce point. Enfin, une des finalités de l'évaluation est la recherche d'un « mieux ». Il s'agit donc de proposer, si nécessaire et possible, des voies d'amélioration pour l'avenir.**

## **Exemples nullement exhaustifs de critères de jugement de la réussite des effets du contrat sur la gestion collective**

### **1. Dynamique partenariale**

Critère 1.1. : Le programme d'action du contrat a impliqué les principaux contributeurs à la pollution des milieux aquatiques et de la ressource sur le territoire (ex. principales activités industrielles polluantes, principaux agriculteurs des BAC...).

Critère 1.2. : Le contrat a regroupé les principaux maîtres d'ouvrage du territoire.

Critère 1.3. : La démarche contrat a permis de lever des financements qui n'auraient pas été engagés pour des actions isolées (ex. la démarche a incité de nouveaux partenaires financiers à s'engager ; des partenaires accordent une majoration des aides pour les actions menées dans le cadre du contrat).

Critère 1.4. Le contrat a permis l'émergence de nouvelles maîtrises d'ouvrages (ex. prise de compétence en gestion du milieu).

Critère 1.5. Le contrat a permis de simplifier l'organisation de la maîtrise d'ouvrage (ex. syndicats d'eau).

### **2. Expertise interne**

Critère 2.1. Le contrat a permis de renforcer ou de créer des capacités d'expertise technique sur les enjeux du territoire en matière d'eau (ex. l'appréciation peut porter par exemple sur le degré de connaissances acquises et les manques à combler en distinguant les principaux enjeux de l'état des lieux (agriculture, assainissement, milieux...)).

Critère 2.2. Le contrat a permis de renforcer ou de créer des capacités d'expertise en matière de gestion de projet. (ex. capacité de suivi et d'évaluation).

### **3. Information et sensibilisation des élus et de la population**

Critère 5.1. Les élus sont sensibilisés aux enjeux clés du contrat

Critère 5.2 Les habitants sont informés de l'existence et de l'avancement du contrat

Critère 5.3. Le contrat a entraîné un développement des classes d'eau sur son territoire

### **4. Pérennité de la gestion**

Critère 3.1. Les postes d'animateurs et de techniciens créés sont pérennisés au-delà de la durée du contrat (nombre d'équivalents temps plein conservés).

Critère 3.2. Si oui, les missions des postes d'animateurs pérennisés restent les mêmes que pendant la durée du contrat.

Critère 3.3. Une programmation pluriannuelle (incluant un partenariat explicité et des financements programmés) sera poursuivie (préciser le cadre de la démarche : nouveau contrat, SAGE...).

### **5. Effet d'entraînement**

Critère 4.1. Des actions non prévues ont été réalisées sur le territoire pendant la période du contrat par des personnes non signataires. (ex. les riverains ont continué d'eux-mêmes la collecte de déchets sur les berges, une Association de Protection de la Nature ou une AAPMA sont en cours de constitution).

Critère 4.2. Des actions, inspirées du contrat, sont en cours ou en voie de réalisation sur le territoire du contrat ou dans une zone voisine (ex. essaimage de la démarche contrat sur un BV voisin, demande de communes voisines -dans le cas du renouvellement de la démarche sur le territoire- d'être signataires du nouveau contrat).

Critère 4.3. Le contrat a aidé l'intégration de la problématique eau dans la politique locale. (ex. remise en question ou modification de textes structurants ou des outils de planification-PLU, autres à préciser...)

Critère 4.4. Le contrat a permis de renforcer la cohérence hydrographique du périmètre en entraînant de nouveaux acteurs.



## 6. Évaluation des effets du contrat sur le milieu naturel et la ressource

### Propositions d'indicateurs

Les propositions sont faites par volet d'action (assainissement, agriculture, eau potable, industrie, milieu naturel). Cette base présentant des exemples d'indicateurs a été élaborée en envisageant autant que possible la diversité des problématiques et des actions les plus couramment réalisées dans le cadre d'un contrat, mais ne se veut pas exhaustive. Il s'agit plutôt de montrer l'esprit de ce qui est attendu. Chaque utilisateur devra donc écarter les indicateurs ne répondant pas à sa problématique et créer ceux qui lui semblent pertinents dans son cas particulier. Le choix des indicateurs est également à réfléchir en fonction du suivi déjà existant (points du réseau de surveillance ou opérationnel de l'Agence, dispositifs d'autosurveillance des industries ou de la STEP...).

**RAPPEL :** l'idéal serait un total d'une dizaine/quinzaine d'indicateurs clés et parlants à des élus. La pertinence des indicateurs choisis est dans tous les cas à discuter dans le contexte du contrat avec le chargé d'opération spécifique du volet à l'agence de l'eau. Un judicieux panachage entre indicateurs d'effets intermédiaires et indicateurs d'effets finaux est à trouver, en privilégiant les premiers.

En effet deux difficultés de fond inhérentes à toute recherche d'effet sur un milieu naturel rendent les indicateurs de suivi de la qualité du milieu (en terme de physico-chimie, chimie et bactériologie) insuffisantes :

- l'inertie du milieu impose d'évaluer à long terme pour avoir les premiers résultats significatifs ;
- la multiplicité des facteurs (anthropiques ou non) influant la qualité de l'eau laisse un doute sur l'effet propre de l'action à évaluer.

**A minima, un indicateur de suivi des flux de nutriments (azote, phosphore) devrait être suivi à l'exutoire du bassin couvert par le contrat.**

Si le contrat est en zone littorale, le suivi microbiologique sera essentiel et fortement probant car très réactif ; il pourra être réalisé la plupart du temps en s'appuyant sur les réseaux de mesure existants (classement des plages, suivi des coquillages par IFREMER).

Il s'agit par ailleurs, lorsque l'on renseigne des indicateurs, et d'autant plus lorsqu'on souhaite en construire, de rester vigilant sur les limites et la fragilité des chiffres.

Les indicateurs quantifiés sont en effet de formidables outils d'aide à l'évaluation puis de communication. Ils permettent de mettre un chiffre sur une évolution et facilite ainsi le jugement en terme de réussite de l'action engagée. « Ils traduisent de manière synthétique une valeur quantifiée, représentative d'une situation et porteuse de sens ».

Ils doivent cependant toujours être maniés avec la plus grande prudence. Un chiffre brut, non replacé dans son contexte peut être interprété d'une multitude de façon. Sans référentiel de jugement, sans rappel du contexte, il est facile de faire dire à un résultat d'indicateur tout et son contraire.

**CONTEXTE :** Les effets de contexte peuvent expliquer un décalage entre les résultats et les objectifs attendus. Ils correspondent souvent à des phénomènes naturels ou anthropiques indépendants de l'intervention mais ayant un effet à l'échelle du territoire du contrat.

Il est par exemple fréquent que la climatologie influence la qualité physico-chimique de l'eau :

- une forte pluviométrie peut entraîner un fort lessivage des sols et donc des pics de nitrates et pesticides malgré les efforts des agriculteurs en matière de réduction d'intrants;
- l'insuffisance du réseau d'assainissement peut être accentuée par la faiblesse des débits estivaux et donc la faible capacité de dilution de la rivière....

L'absence de résultats ou une dégradation observée malgré la réalité des efforts engagés peut aussi résulter de modifications socio-économiques plus profondes telles que :

- une modification des systèmes d'exploitation vers des cultures plus demandeuses en intrants (régression de l'élevage avec retournement des prairies et augmentation des surfaces en grande culture par exemple)
- un remembrement qui, par destruction des haies, favorise l'érosion
- l'agrandissement d'une industrie qui augmente la pollution entrante dans la STEP...

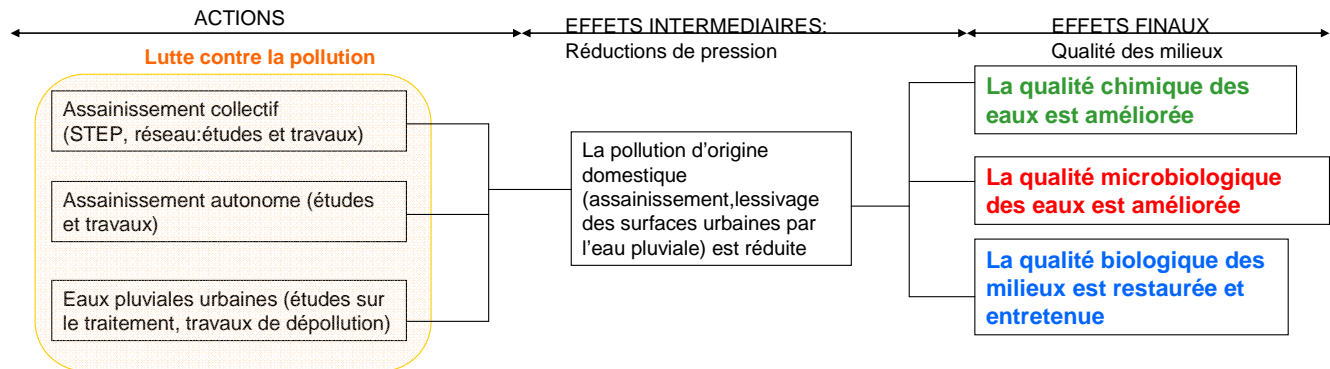
**RÉFÉRENTIEL** : Il est d'autre part indispensable de se fixer un référentiel de jugement. Il s'agit de déterminer, avant toute analyse des mesures ou calculs d'indicateurs, un niveau de succès, lui-même déterminé par un critère de jugement. Il fait 28°C dans la pièce. Fait-il chaud ? Si le critère de jugement est le confort thermique, on peut décider de placer le niveau de succès à 20°C. Il fait donc trop chaud. Il est clair que le niveau de succès peut être subjectif : il s'agit donc de justifier son choix.

D'autre part, il est également important de ne pas raisonner uniquement en variation. Les premiers kilos de pollution évitée sont en effet toujours plus aisés et moins coûteux à obtenir que les derniers. En résumé lorsque l'on affirme que la réhabilitation de la STEP a permis une réduction de x tonnes de polluant envoyé au milieu, il n'est possible de juger de l'effort effectivement réalisé que si les valeurs initiales et finales sont précisées.

En conclusion, un indicateur n'est donc jamais diffusé seul. Il est toujours assorti d'un commentaire rappelant les objectifs, intégrant les possibilités de biais, les interférences pouvant parasiter les actions menées. L'évaluation doit en ce sens être préparée. Il convient de noter, au fur et à mesure du déroulement, l'ensemble des éléments qui peuvent influencer les phénomènes observés, indispensables à l'interprétation de l'évolution des indicateurs.

## PROPOSITIONS D'INDICATEURS PAR VOLET D' ACTIONS

### 1. Volet assainissement



#### 1. Suivi d'indicateurs d' « effets finaux »

Pour des actions en assainissement, les indicateurs d'état (en terme de qualité physico-chimique et biologique, renseignés par les réseaux de surveillance) sont capables, dans certains cas d'être significatifs d'une évolution à l'échelle de temps du contrat. La qualité microbiologique est par ailleurs très réactive et est essentielle à suivre en zone littorale. Leur analyse n'est pas à négliger.

#### 2. Suivi d'indicateurs d' « effets intermédiaires »

Il est relativement aisé de raisonner en terme de pollution évitée pour les actions du contrat relatives à l'assainissement. Cela est en effet plus facilement quantifiable que pour d'autres volets :

- via les mesures fournies par les STEP pour l'assainissement collectif
- via les valeurs des épurations théoriques pour chaque paramètre selon le système d'assainissement en place.

Cependant, l'interprétation des indicateurs doit être prudente.

- Concernant les réhabilitations ou améliorations de stations, éviter une certaine quantité de pollution ne demande pas le même effort selon le niveau de pollution initiale. Les dernières unités de pollution évitées sont les plus coûteuses.
- Certaines actions ont pu permettre une amélioration notable de la situation mais sont impossibles à quantifier (par exemple de l'élimination des odeurs de la STEP pour le voisinage). Il est toujours possible de signaler ces améliorations.
- Les indicateurs peuvent montrer qu'une action a eu des effets positifs si elle a permis de limiter la pollution du milieu et donc sa dégradation. Cependant cette action peut ne pas avoir été adaptée à la situation. L'exemple type est la polémique autour de l'assainissement collectif/assainissement non collectif et la construction de STEP, de plus en plus remise en cause dans le cas de petites collectivités ou d'habitats très dispersés. En d'autres termes l'action peut avoir été efficace car l'objectif opérationnel est atteint (la STEP est construite) mais non pertinente car l'objectif n'était pas adapté aux enjeux du territoire (une mise aux normes des ANC individuellement aurait été plus profitable qu'un passage à un assainissement collectif).

#### 1. Mise aux normes ANC, cpte prog 1112

\* Connaissant les valeurs théoriques et moyennes, par paramètres :

- du résidu non épuré par un dispositif ANC fosse septique, en % de la pollution initiale, **y1**,
- du résidu non épuré par un dispositif ANC aux normes, en % de la pollution initiale, **y2**,
- des rejets par foyer **Y**,

Et connaissant le nombre de foyers dont le dispositif d'ANC a été mis aux normes **nb\_foyers**, il est possible de calculer la quantité théorique de pollution évitée :

$$\text{Pollution évitée} = (\text{nb\_foyers} \times Y \times y1) - (\text{nb\_foyers} \times Y \times y2)$$

\* Si la mise aux normes permet la suppression du raccordement de la fosse septique au réseau pluvial, des changements au niveau de la bouche de rejet d'eau pluviale peuvent être visibles par simples observations avant et après travaux, ou tests physico-chimiques par bandelettes

## **2. Raccordement au réseau collectif *cpte prog 1213***

Même type de calcul que pour la mise aux normes d'ANC. On connaît les épurations théoriques d'un ANC, de la STEP, et le nombre de foyers raccordés. Il est possible de faire un calcul théorique de pollution évitée.

## **3. Réhabilitation de stations *cpte prog 1111* (reconstruction ou complément de traitement)**

Un bilan 24h est réalisé après travaux. Comparer la valeur du bilan 24h après travaux à l'ensemble de la chronique moyenne/minimum/maximum des bilans 24h de la STEP réalisés avant travaux.

## **4. Corrections de branchement *cpte prog 1213***

- Si le réseau eaux usées était initialement branché sur le réseau pluvial, la correction de branchement peut permettre une amélioration visible au niveau de la bouche de rejet d'eau pluviale ; des tests bandelettes réalisés au niveau de la bouche peuvent montrer une amélioration physico-chimique.
- Si le réseau pluvial était initialement branché sur le réseau eaux usées : les actions sont à mesurer en m<sup>2</sup> de toitures déconnectées (facile à appréhender par test à la fumée, par utilisation de colorants...). Il devrait alors être possible de mesurer les améliorations de fonctionnement de la station d'épuration (meilleures performances épuratoires, économies d'énergie, économie de réactifs...)

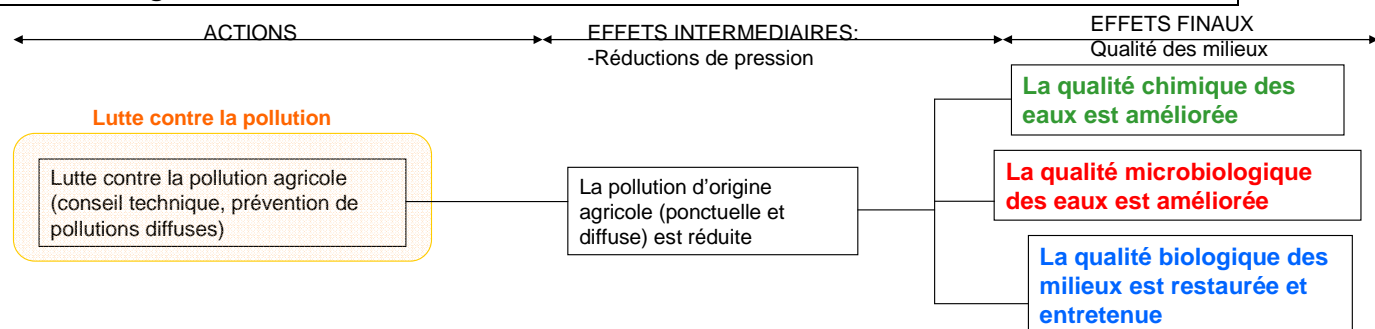
## **5. Construction et réhabilitation des bassins d'orage (maîtrises des surverses unitaires) *cpte prog 1121***

On peut considérer que :

- les volumes supplémentaires entrant dans la STEP (m<sup>3</sup>/an) correspondent aux m<sup>3</sup> non déversés directement au milieu
- la pollution supplémentaire entrante en kg/an provient des eaux non traitées et auparavant déversées directement au milieu naturel sans traitement.

2 effets peuvent être suivis : la pollution évitée (mesurée si la bassin est équipée d'une vanne de débit), la pollution qui continue à être déversée directement (nombre de by-pass ou volume by-passé dans l'année).

## 2. Volet agricole



En matière de réduction de pollution diffuse d'origine agricole, l'effort est le plus souvent concentré sur une zone du territoire concerné par le contrat. Il s'agit donc, lors de l'évaluation des effets de ce type d'actions, de se placer à l'échelle de ces zones particulières (afin de ne pas diluer les résultats potentiellement obtenus).

### 1. Suivi d'indicateurs d' « effets finaux » :

**Les mesures classiques de la qualité des eaux : physico-chimiques (azote...), chimiques (pesticides) et biologiques (IBGN ou autre).**

Elles peuvent montrer une évolution significative à l'échelle des 5 années du contrat.

Cette évolution de la qualité de l'eau peut sembler correspondre avec des mesures spécifiques entreprises par les agriculteurs. Une mise en place généralisée de bandes enherbées peut ainsi coïncider avec une nette diminution de la concentration en nitrates de l'eau de la rivière concernée. Cela reste très dépendant de la nature des sols, de la topographie, de la climatologie, de facteurs anthropiques autres... L'interprétation de ses données se fait avec précaution.

### 2. Suivi d'indicateurs d' « effets intermédiaires »

**Le suivi de la réduction des pressions : l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) et le Reliquat Azoté (RA).**

#### 2.1 IFT, indicateur de l'effet des actions de réduction des phytosanitaires

La qualité chimique de l'eau n'est pas un indicateur suffisant pour évaluer les actions engagées du fait que :

- les substances actives à suivre sont de plus en plus nombreuses
- les nouvelles substances actives, plus efficaces, peuvent être plus toxiques à plus faible concentration dans les eaux : l'agrégation des résultats d'analyse pour des substances dont la toxicité est différente peut masquer leurs effets réels sur l'environnement
- les substances actives présentes dans l'eau peuvent interagir entre elles et produire des composés plus ou moins réactifs, plus ou moins nocifs pour l'environnement
- la technique aidant, les seuils de détection des substances actives dans l'eau diminuent et rendent délicate la comparaison inter-annuelle des résultats d'analyse...

L'IFT est un indicateur de la « pression phytosanitaire » exercée sur chaque parcelle.

**Unité :** L'IFT est exprimé en « nombre de doses de référence par hectare » appliquées sur la parcelle pendant une campagne culturale.

**Calcul de l'indicateur :** La « dose de référence » est déterminée par enquête préalable. Des bases de données sont disponibles au niveau national, et fournissent des doses d'application de référence par région et par culture. L'idéal pour un projet de territoire est de déterminer les doses de référence (DR) propres à la zone concernée en recensant les doses appliquées par les agriculteurs de la zone et en calculant, par culture, l'application moyenne de chaque produit par hectare.

Chaque exploitation peut ensuite calculer son IFT : pour chaque traitement réalisé sur la parcelle, la quantité normalisée est obtenue en divisant la dose réellement appliquée par hectare (DA) par la dose de référence par hectare (DR) pour le produit considéré. L'IFT de la parcelle est alors égal à la somme des quantités normalisées définies ci-dessus pour tous les traitements (T) réalisés sur la parcelle.

En distinguant les traitements herbicides des autres traitements on peut définir de la même façon deux IFT pour chaque parcelle : l'IFT herbicide d'une part, l'IFT hors herbicide d'autre part.

**Avantages de l'indicateur :**

Le calcul de l'IFT est basé :

- sur les spécialités commerciales et non plus sur les substances actives (indicateur plus accessible et parlant pour les agriculteurs qui peuvent le calculer à l'échelle de leur parcelle à partir de leurs pratiques et des données figurant sur l'étiquette du produit)
- sur les quantités appliquées au champ par l'agriculteur et non plus sur les quantités vendues (qui peuvent être stockées ou vendues sur un autre territoire). Il est un reflet plus fidèle de la pression sur un territoire donné.

Par rapport aux difficultés techniques évoquées ci-dessus :

- l'unité employée (nombre de doses de référence par ha) permet d'agrèger des substances actives différentes;
- il prend en compte les quantités réellement appliquées au cours d'une campagne et permet donc de tenir compte des traitements à dose réduite.

Les doses appliquées en moyenne à l'échelle de la zone sont calculées en début de projet par recensement des pratiques des agriculteurs concernés. Comparées aux doses de référence fournies par les bases de données nationales (à partir de la connaissance des caractéristiques du territoire et notamment de son assolement), l'IFT de la zone peut être calculé. Cela permet de partager un diagnostic commun de la situation initiale, mais aussi une vision commune de l'objectif à atteindre. Calculer à nouveau, en fin de projet, l'IFT moyen des agriculteurs concernés permet de se faire une idée des progrès obtenus à l'échelle globale de la zone.

Pour établir la moyenne à l'échelle de la zone, chaque exploitation calcule donc son IFT à partir des enregistrements de ses pratiques réelles. L'agriculteur peut ainsi se positionner par rapport à l'IFT moyen au niveau de la zone et évaluer ses progrès personnels.

**Limites de l'indicateur :** En revanche, l'IFT ne tient compte ni des caractéristiques spécifiques de chaque produit (comme la solubilité, la volatilité, la toxicité pour les organismes non ciblés...), ni de la vulnérabilité propre à chaque milieu (liée à la pédologie ou à l'hydrogéologie). Il ne constitue donc pas un descripteur exhaustif du risque potentiel pour l'environnement. Il est par ailleurs déclaratif et difficilement vérifiable.

**Périodicité du calcul :** l'évolution des pratiques culturales nécessaire à une évolution significative de l'IFT est importante et donc lente. Un pas de temps quinquennal est suffisant (enquêtes en année1 et en année5)

## **2.2 RA, indicateur de l'effet des actions de lutte contre les fuites azotées par ruissellement**

Contrairement aux phytosanitaires, on considère ici une unique substance, les nitrates, présente en quantité plus facilement détectable (mg), moins coûteuse à mesurer. Cependant un unique suivi d'indicateurs d'état tels que la concentration en nitrates de l'eau n'est pas suffisante pour évaluer les effets des actions à court terme du fait du temps de transfert, qui, s'il peut être assez rapide dans certains cas (si proximité directe de la rivière), peut s'avérer très long dans d'autres (nappe souterraine et sol peu perméable).

Le reliquat azoté mesure l'azote du sol. Il peut être réalisé en sortie de culture ou en sortie d'hiver. En sortie de culture, il estime l'azote non utilisé par la culture et restant dans le sol (donc potentiellement lessivable pendant l'hiver).

Quelques points de la zone sont choisis en début de projet, selon la culture pratiquée sur la parcelle, la topographie de leur emplacement...

**Périodicité des analyses :** La concentration en nitrates étant fortement dépendante du climat, les mesures ne peuvent être interprétées que sur une chronique longue. Il s'agit donc de mesurer les reliquats annuellement.

**Limites de l'indicateur :** Le choix des points de mesure est déterminant dans le résultat final. Le nombre de points témoins doit être le plus élevé possible afin de représenter les pratiques culturales moyennes de la zone. Le reliquat dépend fortement des conditions climatiques de la saison de culture et des rendements obtenus. Ces éléments doivent être pris en compte dans l'interprétation des mesures.

NB : Un autre indicateur, intéressant mais utilisable uniquement en cas de drainage des sols, est la mesure de la concentration en nitrates de l'eau de ces réseaux. En effet l'eau qui circule dans ces réseaux est représentative de l'eau alimentant la nappe. La collecte d'échantillon est plus simple et peut ainsi être plus fréquente qu'au niveau du captage. La mesure est d'autre part représentative des pratiques de l'année (pas de temps de transfert jusqu'à la nappe).

### **3. Autres indicateurs**

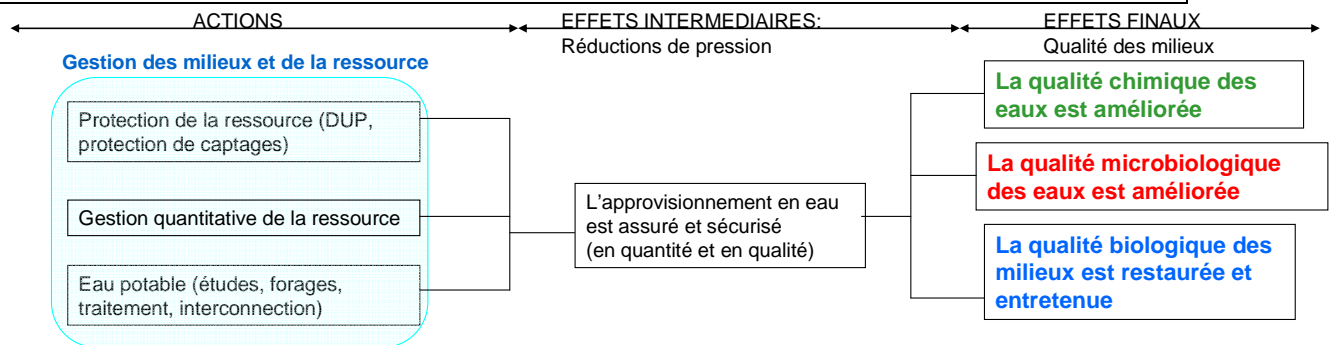
D'autres indicateurs, révélateurs d'une modification des comportements des agriculteurs de la zone, peuvent refléter l'influence de l'animation : ils sont à discuter et à choisir selon les cas puis à replacer dans le contexte avant l'interprétation.

Ces indicateurs reflètent par exemple une meilleure prise en compte de la qualité de l'eau via un choix de pratiques culturales ou même de productions plus respectueuses de l'environnement. Par exemple :

- baisse des quantités de phytosanitaires vendues aux agriculteurs du territoire (chiffres de vente fournis aux agences de l'eau d'ici 2008)
- changement d'itinéraires techniques: couverture des sols en hiver, culture intercalaire d'une légumineuse avant céréale, mise en œuvre de culture par technique simplifiées (CTS)
- changement des systèmes de culture vers le développement de cultures moins demandeuses en intrants sur le territoire. Par exemple indicateur de remise en herbe : passage à une alimentation à l'herbe plutôt qu'au maïs (données disponibles via les surfaces déclarées pour les aides PAC)
- modification de chartes agro-alimentaires locales en vue d'y intégrer des exigences environnementales
- démarches de conversion au biologique
- agriculteurs ayant fait l'acquisition d'outils pour la mise en place de techniques alternatives aux phytosanitaires (bineuse, micro-irrigation...)

Une enquête peut également être conduite spécifiquement auprès des agriculteurs ayant entrepris des actions dans le cadre du contrat (avec idéalement un échantillon témoin n'ayant pas participé) : l'évolution des pratiques culturales (localisation des surfaces, rotation et type de culture, quantité d'intrants utilisés peuvent être ainsi appréciés finement. Avantages : les résultats peuvent être directement reliés au contrat. Limites : enquête à base déclarative et donc à interpréter avec précaution.

### 3. Volet Eau potable



#### Suivi d'indicateurs d' « effets finaux » ou « intermédiaires »

**1. Réduction du prélèvement *apte prog 2510 2511*** : Une économie de prélèvement peut être liée à l'amélioration des rendements des réseaux fuyards ou à une baisse de la demande des usagers. Le contrat intervient ainsi en aidant les diagnostics de réseau d'une part, en sensibilisant et informant les usagers sur les économies d'eau d'autre part.

L'évolution des volumes d'eau potable prélevés est appréciée via les relevés des compteurs au niveau des captages.

#### **2. Travaux qualité *apte prog 2512***

- Nouveau forage ou substitution totale par interconnexion à un captage voisin (abandon de l'ancien captage)
- La différence de qualité entre ancien et nouveau captage (d'après les analyses complètes réalisées par la DDASS) permet d'évaluer l'amélioration de l'eau distribuée.
- Traitement : idem, comparaison des qualités de l'eau avant et après traitement (analyses DDASS)
- Interconnexion (suite à une mauvaise qualité du captage initial) *apte prog 2512* : idem, comparaison des qualités avant et après dilution (analyses DDASS)

#### **3. Travaux quantité *apte prog 2511***

Interconnexion (suite à un manque de quantité disponible du captage initial) : les volumes manquants, effectivement nécessaires, qui ont été prélevés au captage voisin montrent l'utilité des travaux.

**4. Travaux sécurité *apte prog 2513*** Interconnexion de sécurisation ou **protection réglementaire des captages** (DUP...) *apte prog 2311, 2312* : les effets ne sont mesurables que si on peut comparer les effets de deux accidents avant et après travaux !

#### **5. Actions de protection de la ressource et notamment les acquisitions foncières *apte prog 23.***

L'amélioration n'est quantifiable que par des chroniques d'analyses de la qualité de l'eau au niveau des points de captage :

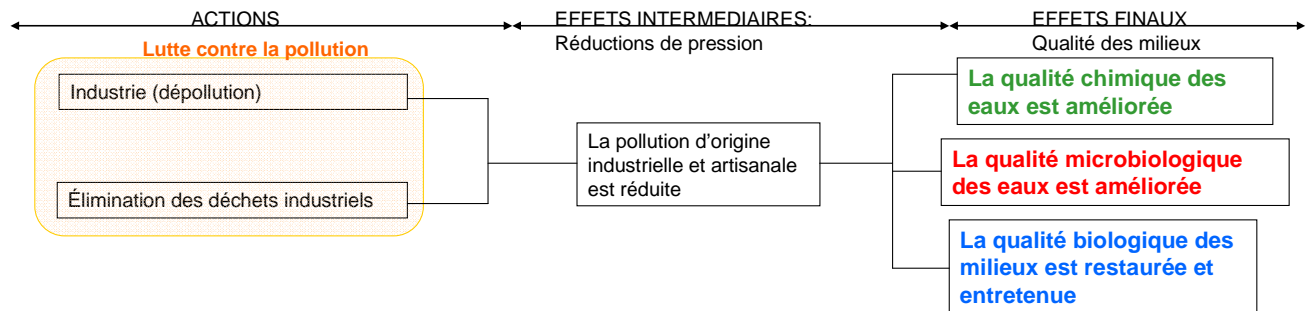
- turbidimètre en continu : serait le plus à même de donner un résultat significatif (mais coût de la démarche)
- mesures des concentrations en nitrates et mesure de la turbidité : une mesure par mois au niveau de chaque captage du territoire
- analyse de la présence de phytosanitaires : 10 analyses par an sur les captages prioritaires ou qui ont concentré des efforts
- analyse complète : en début et fin de projet sur un BAC prioritaire et qui a concentré les efforts (l'analyse est demandée par la DDASS en cas de nouvelle ressource ou procédure DUP)

- reliquats azotés des eaux des réseaux de drainage : l'eau des réseaux est représentative de l'eau de la réserve utile et donc de l'eau parvenant à terme à la nappe.

**Difficultés d'interprétation des analyses de qualité au niveau des points de captage :**

La rapidité de la réponse d'une nappe dépendra fortement de la perméabilité du sol. Les concentrations en phytosanitaires (cf. volet agricole) sont particulièrement difficiles à interpréter: Comme les nitrates, ils sont relargués sur de longues périodes (par exemple relargage actuel d'atrazine alors que la molécule est interdite) mais peuvent l'être par pics. La date et la localisation du prélèvement de l'échantillon peut donc influencer sur le résultat et explique le besoin de longues chroniques de mesures.

## 4. Industrie



### Suivi d'indicateurs d' « effets intermédiaires »

Le conseil est ici de se concentrer sur le suivi des réductions de flux à la source.

Les actions engagées sur le volet artisanat/industrie dans le cadre d'un contrat global s'inscrivent le plus souvent dans le cadre d'un contrat global à thématique industrielle (ex-contrat métier). Dans ce cas, les organisations professionnelles concernées s'engagent dans le contrat à suivre des indicateurs d'effet. Les données, si elles sont disponibles sont donc à recueillir auprès de ces structures.

**Contrat Pressing** : Le contrat s'engage à suivre par pressing et pour l'ensemble de l'opération avant et après investissement les :

- quantités de perchloréthylène consommé par an
- quantités de déchets produits avant et après investissement
- quantités de déchets collectés avant et après investissement
- les consommations d'eau des machines

**Contrat Garages** : Le contrat garages prévoit un bilan sur chaque site et sur l'ensemble du contrat concernant :

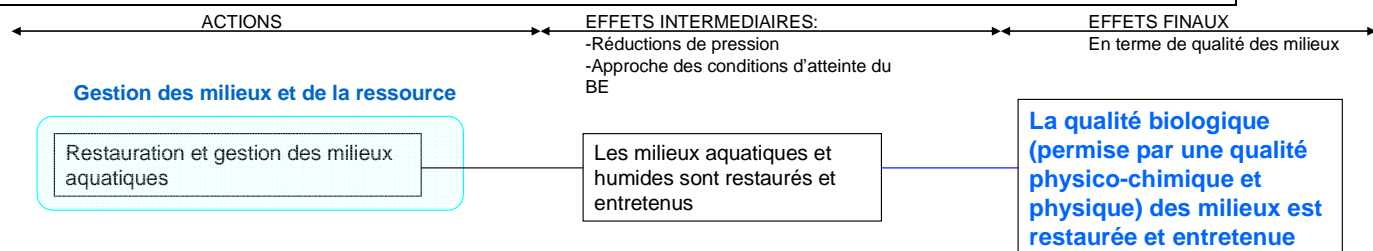
- le nombre de sites conformes ou remis en conformité pour la collecte des déchets
- la quantité de déchets exprimée en substances toxiques et en équitox, maîtrisées et retirées du milieu ou du réseau (tri, stockage et collecte) La quantité (tonnage) de déchets dangereux collectés
- la consommation d'eau de chaque site si donnée utilisable

**Contrat Vinicole** : Le contrat prévoit d'évaluer les effets en terme de pollution évitée au milieu.

Pour les autres actions collectives émergentes dans le cadre d'un contrat global, les indicateurs possibles sont à choisir au cas par cas, en collaboration avec le chargé d'opération industrie de l'Agence.

Dans le cadre de la DCE, les actions et le suivi devraient plutôt s'orienter sur les réduction de flux de substances prioritaires et prioritaires dangereuses.

## 5. Volet Milieu Naturel



Ici encore, les indicateurs sont à choisir en fonction des actions réalisées et des milieux concernés.

### 1. Suivi d'indicateurs d' « effets finaux »

Les indicateurs les plus évidents sont les descripteurs de la qualité écologique et chimique, descripteurs pris en compte dans l'évaluation du bon état de la masse d'eau considérée. Ces indicateurs sont révélateurs de ce que nous avons intitulé « effets finaux ».

Certaines des actions couramment engagées influent en effet de façon relativement immédiate sur la qualité du milieu. Par exemple :

- le plus évident est sans doute en matière de bactériologie : la mise en place de clôture et d'abreuvoir à poussoir qui évite l'accès direct du bétail au cours d'eau permet de constater immédiatement une chute de la charge bactérienne.
- reconstituer un maillage de haies ou mettre en place des bandes enherbées donne aussitôt une baisse considérable de la turbidité,
- recréer une zone d'expansion de crue et des zones inondables se traduit immédiatement -ou quasi- par la réapparition du brochet,
- effacer un ouvrage sur un axe migratoire peut se traduire par des retours substantiels de tel ou tel migrateur,

La Cie, petite rivière du périmètre de la DT de Seine aval peut être citée comme exemple concret et illustratif : la simple prise d'initiative de « benner » dans la rivière quelques camions de graviers achetés, alors que les granulats étaient auparavant enlevés de manière intempestive, a permis de reconstituer en une année tout le cortège faunistique et floristique : la rivière avait récupéré un excellent indice IBGN.

De tels exemples peuvent être multipliés. Il serait donc regrettable de renoncer à mesurer des effets en terme d'état du milieu, partant du principe qu'ils ne peuvent être notables à court terme.

Chaque indicateur biologique est révélateur d'une qualité particulière de la rivière. Par exemple l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) varie significativement avec la qualité physicochimique. L'Indice biologique Diatomique renseigne plutôt sur la qualité chimique du cours d'eau. L'indice Poisson (IRP) enfin donne une idée plus générale de la qualité du milieu au plan hydromorphologique. Il permet entre autres de s'assurer que la continuité écologique du cours d'eau est respectée.

Il est donc conseillé de prévoir et de réaliser, en début et en fin d'intervention, un état des lieux du territoire pour ces trois indicateurs. En effet, la comparaison, en début et fin de contrat, de cartographies sommaires des qualités des cours d'eau du territoire (sur la base de ces paramètres IBGN, IBD, et IRP) donne un aperçu de l'évolution globale de l'état du milieu. Les résultats observés sont ensuite à mettre en perspective avec les actions engagées (en restant encore et toujours vigilants aux interprétations hâtives, et en veillant à ne pas négliger les effets de contexte extérieurs au contrat...).

Par ailleurs, les chroniques de mesures physicochimiques effectuées sur le territoire du contrat dans le cadre des réseaux de contrôle de l'Agence sont également une source d'information importante, même si la localisation des points n'est pas toujours parfaitement idéale pour le suivi des actions engagées. Dans le cas d'actions d'envergure (restauration globale d'un linéaire important), il peut être envisagé de choisir des points de mesures spécifiques supplémentaires. Cela doit cependant être discuté et budgété en début de contrat.

## **2. Suivi d'indicateurs d' « effets intermédiaires »**

Il reste cependant vrai, et dans ce domaine d'actions plus qu'ailleurs, que le temps de réaction du système naturel peut masquer les effets en terme d'amélioration de l'état physicochimique ou biologique. Des indicateurs intermédiaires, plus faciles et moins coûteux à renseigner, et spécifiques à certains types d'actions, peuvent ainsi être davantage susceptibles de montrer une première évolution.

Nous en avons recensé quelques uns dans le tableau suivant concernant la problématique rivière. Ils sont regroupés selon la nature des travaux (renaturation, entretien courant, travaux ponctuels lourds) et les compartiments visés (berges, lit majeur, lit mineur). Pour beaucoup de ces indicateurs, il est conseillé de procéder, autant que possible, par approches cartographiques qui permettent, même à une échelle assez grossière et à main levée, de bien visualiser l'évolution de la situation. Quelques indicateurs proposés ne sont parfois possibles à suivre que dans l'hypothèse où un garde pêche ou un garde rivière est associé à la gestion du cours d'eau considéré.

Le volet littoral fait l'objet de quelques propositions très simples et succinctes.

## Volet Milieu Naturel (indicateurs d'effets intermédiaires des actions)

### Problématique rivière :

Compartment(s) concerné(s)	type de travaux	Indicateur d'effets intermédiaires
<b>Réhabilitation et renaturation</b>		
Lit majeur et berges	Effacement de merlon Réhabilitation de zones inondables ou humides	* linéaire de merlons supprimé/ restant (ou km de rivière dont l'espace de liberté est restauré/restant) (par approche cartographique)
		* surface de lit majeur redevenu inondable pour la crue annuelle et fréquence de submersion (par approche cartographique)
Berges	Pose de clôture, Constitution d'une bande enherbée	* longueur de berges concernées/ restant à nu (par approche cartographique)
	Retalutage et confortement végétal de berges	* linéaire stabilisé / linéaire instable (approche cartographique. Réalisable par simples observations de terrain, ou informations à recueillir auprès du garde pêche)
		* linéaire replanté en ripisylve pour fixer la berge (approche cartographique. Réalisable par simples observations de terrain, ou informations à recueillir auprès du garde pêche)
		* diversité des habitats observations de terrain pour poissons: zones refuge, zones de frai (par approche cartographique ; réalisable via un garde pêche ; cf. Réseau d'Observation du Milieu ROM)
Suppression de zones de piétinement, confection d'abreuvoir	* points d'accès du bétail restants	
Lit mineur	Petits aménagements piscicoles (inventaire an 0, 0+4)	* diversité des habitats observations de terrain pour poissons: zones refuge, zones de frai (par approche cartographique ; réalisable via un garde pêche ; cf. Réseau d'Observation du Milieu ROM)
<b>Entretien courant</b>		
Berges	Entretien raisonné de la végétation rivulaire	* linéaire entretenu (par approche cartographique)
		* diversité des habitats observations de terrain pour poissons: zones refuge, zones de frai (par approche cartographique ; réalisable via un garde pêche ; cf. Réseau d'Observation du Milieu ROM)
		* présence/absence/abondance d'espèces indicatrices et/ou patrimoniales/protégées rares- (très intéressant, réalisable si animateur naturaliste !)
		* uniquement si point déjà existant dans le réseau de surveillance : degré d'eutrophisation transparence, mesures pH, oxygène chlorophylle
Berges ou lit	Contrôle végétation envahissante (renouées, jussie...)	Relevé des différentes espèces (par approche cartographique)

Lit mineur	Faucardage raisonné de la végétation aquatique	* diversité des vitesses, faciès (par approche cartographique descriptif avant/ après)
	Gestion raisonnée des embâcles	* circulation des poissons migrateurs (observations, pêche de migrateurs, se renseigner localement) * diversité des habitats observations de terrain pour poissons: zones refuge, zones de frai (par approche cartographique ; réalisable via un garde pêche ; cf. Réseau d'Observation du Milieu ROM)
	Enlèvement des limons, dépôts et atterrissements (après étude de la dynamique exclusivement)	* amélioration des habitats et des écoulements (par approche cartographique)
<b>Travaux ponctuels lourds</b>		
Lit mineur	Effacement d'ouvrage	* nombre de barrages infranchissables sur le cours / total
		* nb de km de rivières décloisonnée
		* hauteur de chute supprimée
		* frayères dénoyées en m <sup>2</sup> (éventuellement si garde pêche)
	Restauration d'un ouvrage non effaçable	* constat de la montaison, dénombrement

### **Problématique Littoral :**

En matière de restauration, on ne dispose pas pour l'instant de retours d'expérience.

Sur le volet protection, la surface couverte par les outils de protection peut être intéressante à suivre.

Sur l'aspect entretien, les tonnages récupérés lors de campagne de collecte de macro déchets peuvent faire l'objet d'un suivi (le pays de Caux est un bon exemple à suivre sur cet aspect).



## **7. Aide à la rédaction d'un cahier des charges de l'étude d'évaluation (dans le cadre d'un recours à un bureau d'études)**

Cette fiche rappelle les éléments à faire figurer au minimum dans un cahier des charges et propose quelques conseils issus de la pratique.

Le cahier des charges est à rédiger par la cellule d'animation puis à faire valider en comité de pilotage avant de lancer l'appel d'offre.

Les indications ci-dessous doivent être bien entendu complétées et adaptées à chaque cas de contrat à évaluer.

### **Plan type d'un cahier des charges**

- 1/ Contexte**
- 2/ Objet**
- 3/ Prestations attendues**
- 4/ Durée et déroulement**
- 5/ Pilotage**
- 6/ Rendus**
- Annexes**

### **Conseils pratiques pour la rédaction des chapitres du plan type**

#### **1/ Contexte**

Veillez à vous concentrer sur l'essentiel (ne pas dépasser une page en termes de volume) et renvoyer au besoin sur des annexes (en particulier pour la description de votre contrat). Ce chapitre est en effet une introduction souvent lue rapidement par les bureaux d'études, dont la lecture a tendance à se focaliser sur les chapitres suivants.

Vous pouvez par exemple :

- présenter très brièvement votre contrat : historique, signataires, programme et montant, domaines et périmètre couverts, cellule d'animation
- faire référence à la clause d'évaluation obligatoire, inscrite dans chaque contrat global, et surtout exposer les principales attentes des signataires vis-à-vis de l'évaluation, notamment dans une perspective de renouvellement
- faire part éventuellement des appréciations les plus couramment formulées par les principaux acteurs sur le contrat, appréciations que l'évaluation aura à charge de confirmer ou d'infirmer

#### **2/ Objet**

Il s'agit de rappeler clairement et en quelques lignes la finalité de cette étude, son périmètre les principaux résultats attendus et leur usage, selon les perspectives de gestion future.

Exemple : « Ce marché consiste en la réalisation d'une étude d'évaluation du contrat X sur l'ensemble de son territoire. Cette étude sera réalisée par une équipe d'évaluation indépendante et pilotée par une instance collégiale associant des représentants des différentes parties prenantes du contrat.

Deux résultats sont attendus à minima à l'issue de cette étude :

- une réponse claire et argumentée aux questions d'évaluation posées au chapitre 3
- une série de recommandations d'amélioration stratégiques et opérationnelles

### 3/ Prestations attendues

---

Ce chapitre est essentiel. C'est le cœur du cahier des charges. Son but est de bien préciser votre besoin et de demander au bureau d'études quels méthode et outils il entend mettre en œuvre pour y répondre au mieux. Il faut prendre garde ici à ne pas mélanger les rôles : concentrez-vous sur la formulation la plus précise de vos attentes et évitez de trop détailler/imposer de méthode afin de favoriser l'ingéniosité et l'inventivité du bureau d'études.

Une manière de faire est de se concentrer sur l'exposé des questions d'évaluation et des critères de jugements. Ces questions sont à minima celles définies dans le vademecum de ce guide méthodologique, et doivent figurer dans chaque évaluation de contrat :

- Question 1 : « Dans quelle mesure le périmètre et les objectifs du contrat étaient-ils adaptés aux enjeux du territoire ? Pourquoi ? »
- Question 2 : « Dans quelle mesure les dépenses et actions prévues initialement dans le contrat ont-elles été engagées ? Pourquoi ? »
- Question 3 : « Dans quelle mesure le contrat a-t-il permis d'améliorer et de pérenniser la gestion collective de l'eau sur le territoire ? Pourquoi ? »
- Question 4 : « Dans quelle mesure le contrat a-t-il permis de produire les principaux effets attendus sur le milieu naturel et la ressource en eau ? Pourquoi ? »

D'autres questions peuvent être rajoutées bien entendu si le comité de pilotage le souhaite. Exemple : « Aurait-on pu obtenir de meilleurs résultats en matière d'assainissement en affectant les dépenses autrement ? ».

La réponse à chacune de ces questions peut être présentée comme une tâche à réaliser.

Pour chaque question, le cahier des charges expose les critères de jugement clés sur la base desquels la réponse à la question se fera. De nombreux critères sont proposés dans les fiches de la boîte à outils associées à ces questions. Nous vous recommandons de faire cet effort de préciser les critères de jugement, tout en gardant à l'esprit que ces critères sont une base de travail que le bureau d'étude pourra critiquer et amender dans son offre et en début de mission. Ces critères sont essentiels : ils constituent ce qu'on appelle le référentiel de l'évaluation.

Exemple : « Tâche 1 : répondre à la question « Dans quelle mesure le contrat a-t-il permis d'améliorer et de pérenniser la gestion collective de l'eau sur le territoire ? »

*Critères de jugement pressentis pour apprécier cet effet attendu :*

- Critère 1 : le programme d'action du contrat a impliqué les principaux contributeurs à la pollution des milieux aquatiques et de la ressource sur le territoire (ex. principales activités industrielles polluantes, agriculteurs...).
- Critère 2 : le contrat a permis de simplifier l'organisation de la maîtrise d'ouvrage (ex. syndicats d'eau).
- Critère 3 : les postes et les missions d'animateurs créés sont pérennisés au-delà de la durée du contrat
- Critère 4 : le contrat a permis de renforcer la cohérence hydrographique du périmètre en entraînant de nouveaux acteurs
- Critère 5 : tous les élus sont sensibles aux enjeux clés de l'eau sur le territoire »

Ces critères peuvent également être pondérés.

Il importe de bien préciser les différentes natures de prestations attendues. Exemple :

- **analyse de données fournies par les animateurs**, afin d'apprécier par exemple les effets sur le milieu et la ressource. Le bureau d'étude disposera des bilans et des suivis d'indicateurs qui lui seront fournis par la cellule d'animation. Cas particulier : si le volet artisanal est important et que les résultats d'un suivi par indicateurs sont détenus par des organisations professionnelles, il importe de préciser que des demandes de données et des entretiens seront à faire spécifiquement auprès de ces structures
- **recueil et analyse de données recueillies par enquêtes spécifiques auprès des acteurs (questionnaire, entretiens)**, afin d'apprécier par exemple la pertinence des objectifs et du périmètre ou bien des effets sur la gestion collective. Si vous souhaitez faire réaliser une enquête par questionnaire, certains critères et questions types de la boîte à outils, préalablement retravaillés et rassemblés sous la forme d'un questionnaire unique, peuvent être mis en annexe du cahier des charges afin d'inviter le bureau d'études à en faire une analyse critique dans sa réponse et à préciser sur cette base le contenu

du questionnaire qu'il construira. Il est important dans ce cas de demander au bureau d'étude de s'engager sur un nombre minimal d'enquêtés et sur la réalisation d'un échantillonnage des personnes/structures à contacter. Les autres investigations sont à l'initiative du bureau d'études, mais il doit les préciser clairement et les budgéter dans son offre (observations de terrain, études de cas, groupes d'experts, simulations...)

- **animation de débats** au sein du comité de pilotage, par exemple autour des réponses aux questions d'évaluations et des recommandations

#### **4/ Durée, déroulement**

---

La durée totale, les dates prévisionnelles de début et de fin, voire intermédiaires doivent être précisées.

#### **5/ Pilotage**

---

Ce chapitre précise les modalités de suivi et de validation du bon déroulement de l'évaluation:

- le comité de pilotage de l'évaluation : composition, rôle, nombre et contenu des réunions
- la cellule technique de suivi de l'évaluation : composée d'un ou des animateurs de la cellule d'animation et du COP de l'agence de l'eau, elle assure le suivi au quotidien. Chaque réunion avec le comité de pilotage doit être préparée à l'avance avec la cellule technique par mail, téléphone ou une réunion.
- les délais de rendus : note préparatoire aux réunions de comité de pilotage, compte-rendu, rapport intermédiaire et final. Un délai de 10 jours pour la transmission du document de travail avant ou après une réunion est un délai raisonnable.

A minima il est conseillé 3 réunions avec le Comité de pilotage :

- Au démarrage, afin de valider l'ensemble de la démarche et des échéances retenues
- En cours, afin de faire un point d'avancement, d'exposer les premiers résultats et de faire part d'éventuelles difficultés rencontrées
- A la fin du contrat, afin d'exposer et de discuter les réponses aux questions d'évaluation et les recommandations : il est recommandé de soigner tout particulièrement cette réunion et en particulier la discussion autour des recommandations (on peut par exemple imaginer une petite journée de travail, la matinée étant consacrée à la réponse aux questions et l'après-midi aux recommandations)

#### **6/ Rendus**

---

Le type de rendus (appelés aussi « livrables »), leur format (support papier/informatique) et leur nombre d'exemplaires doivent être précisés.

Dans tous les cas le bureau d'études doit livrer au minimum un rapport d'évaluation final ainsi qu'une synthèse (5 pages maximum), répondant à l'ensemble des questions et formulant des recommandations. D'autres formes de rendu sont possible et à discuter avec le comité de pilotage : présentation orales, plaquettes d'information (cf. vademecum § 3.3)

#### **Annexes**

---

Afin de présenter votre contrat, vous pouvez :

- Raconter brièvement l'historique du contrat et de la programmation des actions : ses objectifs, ses partenaires, l'équipe d'animation, les actions prévues (volets d'intervention), le budget, l'organisation pour sa mise en œuvre, les évolutions chemin faisant (nouveaux volets, nouvelles communes....)
- insérer carte et liste des communes adhérentes au contrat).
- Faire un point sur les réalisations concrètes et effectives en fin de contrat : le nombre et le montant des études et des actions réalisées,
- Lister les documents disponibles et les principales personnes ressources

## **Budget, critères de sélection & autres éléments**

### **Faut-il indiquer un ordre de grandeur du budget prévu pour l'étude d'évaluation (via une fourchette basse et haute par exemple) ?**

Généralement les commanditaires d'études ne souhaitent pas indiquer de montant partant du principe que les bureaux d'études auront tendance à se caler sur la fourchette supérieure. C'est en effet un risque, mais qui est relatif compte-tenu du jeu de la concurrence.

D'un autre côté, indiquer un volume financier permet au bureau d'étude de mieux dimensionner son effort et donc de faire une réponse beaucoup plus pertinente et adaptée aux possibilités.

C'est à vous de voir, mais nous vous conseillons si vous y parvenez d'indiquer ce montant via une fourchette. A titre indicatif, une fourchette de 15 à 30 000 euros devrait suffire (elle sera fonction des prestations attendues).

### **Quels bureaux d'études consulter ?**

Le réseau contrat peut à minima vous fournir la liste des bureaux d'études ayant déjà réalisé une évaluation de contrats, ainsi qu'une appréciation de la prestation effectuée.

### **Quels critères de sélection ?**

La qualité technique de l'offre et le prix sont généralement les deux critères clés de sélection d'une offre. Ceux-ci peuvent être détaillés et pondérés.

### **Comment comparer au mieux les propositions de chaque bureau d'études ?**

A côté de la proposition méthodologique que le bureau d'étude fera en réponse au chapitre « Prestations attendues » du cahier des charges, il est judicieux et utile de demander au bureau d'étude qu'il précise dans son offre :

- la composition précise de l'équipe qui interviendra : CV des consultants qui interviendront
- le nombre de jours consacré par chaque consultant à chacune des tâches/prestations attendues
- ses références récentes en termes d'évaluation et de gestion de l'eau, ainsi que des contacts de personnes qui ont piloté les études côté commanditaires, afin de recueillir auprès d'elles leur appréciation du bureau d'études
- les capacités techniques du bureau d'études, notamment en terme de SIG si un travail de cartographie est attendu
- un prix global et forfaitaire pour l'exécution des différentes missions prévues. S'il y a lieu, la soumission devra également comporter une proposition de bordereau de prix unitaires devant permettre de commander, le cas échéant, toutes prestations complémentaires à celles initialement prévues.

### **Enfin, le document officiel de consultation doit également :**

- prévoir une possibilité de réfaction sur le paiement final si la prestation ne correspond pas à ce qui était annoncée dans l'offre
- préciser la date limite et le lieu de remise des offres.



## 8. Constitution de l'échantillon d'enquête - Exemple des collectivités

Les critères de sélection des enquêtés s'appuient sur leurs différentes caractéristiques. Il s'agit d'envoyer les questionnaires à un échantillon représentatif des acteurs mobilisés. Cette sélection doit être réalisée par l'équipe d'évaluation (bureau d'étude) puis validée en comité de pilotage.

A titre d'exemple, les critères de sélection des collectivités à enquêter peuvent être :

### × les compétences

- les collectivités dont la compétence AEP et/ou assainissement est gérée par un service technique,
- les collectivités ayant la compétence AEP et/ou assainissement mais pas de service technique

### × la taille de la collectivité :

- les collectivités de taille importante ou de typologie plus urbaine au regard de l'ensemble des communes du territoire,
- les collectivités de petite taille ou de typologie très rurale,
- les collectivités de taille moyenne
- les collectivités appartenant à une EPCI (préciser l'EPCI),
- Les collectivités dont le nombre de maisons secondaires est supérieur à 40%

### × l'implication dans le contrat

- les collectivités avec lesquelles la cellule d'animation a eu de nombreux contacts,
- les collectivités avec lesquelles la cellule d'animation n'a jamais eu de contacts,
- les collectivités qui sont intervenues au cours des comités consultatifs des usagers,
- les collectivités qui ne souhaitent pas cotiser,
- les collectivités ayant souvent sollicité la cellule d'animation pour obtenir une subvention ou une aide de la cellule d'animation
- les collectivités qui ont souhaité intégrer le contrat dans le deuxième avenant
- les communes qui n'ont pas souhaité intégrer le contrat

### × le contexte environnemental ou administratif

- les collectivités dont le maire (ou au moins une personne du conseil municipal) a été réélu,
- les collectivités en majorité en assainissement collectif,
- les collectivités problématiques (installation d'assainissement dont la capacité ou le traitement est inadapté ; dont les captages sont pollués),
- les collectivités sur lesquelles il existe une association de syndicat libre
- les collectivités souhaitant mettre en place des projets environnementaux « innovants » (plan de désherbage communal...)



## 9. Guides méthodologiques existants dans les Directions Territoriales

### Etat des lieux

- Élaboration d'un contrat territorial et état des lieux, 2004 (DT Seine Amont)
- Guide méthodologique pour l'élaboration des supports documentaires d'un contrat rural. 2001 (DT Bocages Normands)
- Guide méthodologique pour l'élaboration du diagnostic des milieux aquatiques d'un contrat territorial. 2004 (DT Bocages Normands)
- Cahier des charges du diagnostic à élaborer (DT Seine Aval)
- Éléments pour un cahier des charges d'étude du milieu récepteur dans les études schémas et diagnostics d'assainissement (DT Vallées de Marne)

### Suivi du milieu

- Les principaux descripteurs physico-chimiques (DT Bocages Normands)
- Protection et gestion des rivières du secteur Seine-Aval, guide AESN 2006 (DT Seine Aval)  
( <http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=3004> )